

Les cahiers de Témoignage Chrétien

PENDANT LA CLANDESTINITÉ

1. France, prends garde de perdre ton âme (1941).
- 2 et 3. Notre combat (1942).
- 4 et 5. Les racistes peints par eux-mêmes (1942).
- 6 et 7. Antisémites (1942).
- 8 et 9. Droits de l'Homme et du Chrétien (1942).
- 10 et 11. Collaboration et fidélité (1942).
12. Les voiles se déchirent (1^{re} édition saisie et détruite).
- 13 et 14. Défil (1943).
- 15 et 16. Les voiles se déchirent (1943).
17. Déportation (1943).
- 18 et 19. Où allons-nous ? (1943).
- 20 à 23. Alsace-Lorraine, terres françaises (1943).
- 24 et 25. Puissances des ténèbres (1944).
- 26 et 27. Exigences de la libération (1944).
- 28 et 29. Espoir de la France (1944).
- 30 et 31. Nouveaux Machiavels (1944).

DEPUIS 1944

32. Le procès de Budapest.
33. Les Chrétiens face aux grèves.
34. Le drame tunisien.
35. Le drame marocain devant la conscience chrétienne.
36. L'Eglise des écrasés (Shanghai).
37. L'Algérie, c'est d'abord l'Algérie.
38. Le dossier Jean Muller.
39. Nouveaux témoignages sur la guerre d'Algérie.
40. Les évêques face à la guerre d'Algérie.
41. La faim au ventre (Les réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie).
42. Espagnols sans bâillon.
43. Ils attendent le Concile.
44. Bizerte.
45. L'affaire Ben Barka.
46. L'Affaire Ben Barka, *suite* (Enseignements et lacunes du premier procès).

CAHIERS DU
TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN
N° 46

COMITÉ POUR LA VÉRITÉ
SUR L'AFFAIRE BEN BARKA

Enseignements et lacunes du premier procès

(Complément au Cahier n° 45, septembre 1966)

avril 1967

49, faubourg Poissonnière, 75, Paris, 9^e

**CAHIERS DU
TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN
N° 46**

**COMITÉ POUR LA VÉRITÉ
SUR L'AFFAIRE BEN BARKA**

Enseignements et lacunes du premier procès

(Complément au Cahier n° 45, septembre 1966)

**avril 1967
49, faubourg Poissonnière, 75, Paris, 9°**

LE COMITÉ POUR LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE BEN BARKA

Président : Charles-André Julien.

Vice-Président : Robert Verdier.

Bureau : Robert Barrat, Ida Bourdet, Henryane de Chaponay, Daniel Guérin, Henry Hervé, Pierre Joxe, Charles-André Julien, Albert-Paul Lentin, Robert Verdier.

Comité de direction : Les membres du bureau, plus Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Mme Baumgartner, M. et Mme Jacques Berque, Claude Bourdet, Robert Buron, P.-H. Chombart de Lauwe, Maurice Clavel, Pierre Cot, Jean Dresch, André de Peretti, Robert-Jean Longuet, Théodore Monod, Madeleine Rebérioux, Maxime Rodinson, Jean Rostand, David Rousset, Alain Savary, Laurent Schwartz.

Adresse du secrétariat : c/o Mlle de Chaponay, 15, quai de Bourbon, Paris (4^e), tél. 033.93.44.

Préface de Charles-André Julien

Professeur honoraire d'histoire de la colonisation à la Sorbonne,
doyen honoraire de la Faculté des lettres de Rabat,
président du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka

AVANT de parler de Ben Barka lui-même (1), je voudrais rappeler que des liens sentimentaux très forts m'ont uni à la famille royale. J'ai été pendant dix ans l'ami, le grand ami de Sa Majesté Mohamed V. Le jour où j'ai inauguré la faculté de Rabat, il m'a dit qu'il me la confiait, non seulement pour son amitié à mon égard mais parce que je ferais une tâche utile au Maroc, et il m'a envoyé sa photographie avec une dédicace, que je cite non pas par orgueil, mais je dirai presque par humilité en raison de ce qu'elle m'impose aujourd'hui, car elle invoquait ma probité intellectuelle et mon amitié constante pour le Maroc. C'est pourquoi je voudrais apporter, autant que je le pourrais, une vue aussi objective que possible de ce que représentent pour moi Ben Barka et sa position dans le contexte marocain dont on ne peut l'isoler.

J'ai connu Ben Barka pendant de longues années, surtout à l'époque où je passais la moitié de chaque mois à Rabat, alors qu'il était président de l'Assemblée. Nous nous réunissions très souvent, non pas simplement pour des confrontations politiques, mais pour des discussions, si animées, si vivantes, où il passait d'un sujet à un autre, d'une fugue de Bach à un concerto de Mozart, d'une controverse sur Hegel ou sur Sartre à des problèmes philosophiques ou politiques. C'était un homme, s'il me fallait le définir, qui se caractérisait par dessus tout par une activité dévorante, une joie de vivre, une présence qui s'imposait. Il vous traînait malgré soi vers ce qu'il voulait. A peine étais-je arrivé à Rabat qu'il me saisissait et exigeait de moi deux pages pour son journal sur la façon dont on recrutait les ingénieurs et sur la technicité marocaine de l'avenir. Il était toujours en action, dans un état permanent de recherche, de curiosité, d'une de ces curiosités vivantes que rien n'arrêtait, non pas purement livresque, mais humaine, qui prenait partout où elle le trouvait ce dont elle devait se nourrir.

Et avec cela une forme pittoresque, une alacrité sans cesse renouvelée qui s'exprimait par une sorte d'humour qui faisait son originalité. Je me souviens du jour où, à son arrivée dans ma propriété du Périgord, il me dit : « Je viens de traverser la France, ce magnifique pays » (pays qu'il admirait) et il ajouta : « Quand j'ai vu toutes ces régions rassasiées de richesses, je me suis dit : « Mais qu'est-ce qu'ils sont allés faire au Maroc ? et à la réflexion, j'ai pensé que le Maroc avait été le dessert ». C'est dire avec quelle finesse d'esprit il posait la question. Comme je le disais, je l'ai toujours vu en état d'action, en état de lutte. C'était l'homme qui savait parler au peuple, qui

(1) Le texte de cette Préface est celui de la déposition de Charles-André Julien au premier procès.

savait remuer les masses, qui savait leur donner cette sorte d'enthousiasme, que ressentait, plus que tous autres, les jeunes qu'il savait enthousiasmer et mobiliser pour une cause.

Il a mené la lutte pour l'unité entre l'ancien Maroc français et l'ancien Maroc espagnol, et c'est dans ce dessein qu'il a lancé la politique des labours. Ce n'était pas simplement une idéologie qu'il traduisait, c'était une volonté d'action, qui tendait à assurer par les masses le progrès du Maroc. Pour travailler à ce progrès, il sentait profondément tout ce que sa culture devait à la France, tout ce que la France pouvait encore lui donner, mais cela ne l'empêchait pas de se montrer exclusif dans son patriotisme, dans sa volonté d'être, avant tout, marocain.

Cet homme, qui avait fait des études remarquables, qui tout enfant avait exigé littéralement l'enseignement dont il avait faim, était un mathématicien dont mon collègue le doyen de la faculté des Sciences me disait combien il était brillant. En 1959, il déposait un projet de doctorat ès sciences, que l'action ne lui permit pas de mener à bien. Tous ces éléments permettent de dégager une personnalité extraordinaire dont le charme agissait sur tous, même sur les officiers des Affaires indigènes du Sud marocain. Par dessus tout c'était un homme aux possibilités d'une richesse indéfinie dont on peut affirmer que, s'il a disparu, c'est véritablement une perte irréparable.

Et cela m'amène à la question principale que je voulais poser : comment un homme d'une telle qualité n'a-t-il pu être intégré dans un système où il aurait rendu les plus grands services ? Je voudrais le faire sans aucun jugement de valeur, sans attaque contre qui que ce soit, mais en essayant de montrer que cette mise à l'écart obéissait à des raisons profondes.

Contrairement à ce que croient beaucoup de gens, la royauté marocaine n'est pas une royauté dont le prestige est temporel ; c'est une royauté qui puise ses sources dans la religion. Le roi est surtout un chérif, il est le descendant direct de Mahomet par sa fille Fatima et par son neveu Ali. De cela, il tient cette sorte de puissance mystérieuse, la *baraka* que lui renouvellent chaque jour les quarante saints qui passent au-dessus de sa tête. Lui seul a la possibilité de traduire dans les faits la « Loi » coranique, que les Ulémas et docteurs de la Loi interprètent, eux, sur le plan théologique, mais qu'il appartient au roi de faire respecter. Le chérif alaouite est, à ce titre, le maître du pouvoir exécutif, il est le juge, il est le magistrat, il est l'homme en qui réside toute la puissance.

Or, cette monarchie se trouve, par les nécessités brutales de la décolonisation, aux prises avec des situations économiques nouvelles héritées du protectorat. Un substrat économique à forme industrielle crée de multiples problèmes que la tradition foncière ne connaissait pas. L'adaptation aux nécessités nouvelles exige une modification de la société. Et c'est là le fond du débat qui nous ramène, de façon nécessaire, à Ben Barka.

Ou (et c'est une conception qui peut se défendre) on traduit les idées nouvelles dans les termes traditionnels de la société musulmane telle qu'elle était autrefois, avec le caractère dominant de la pro-

priété foncière, avec le despotisme à base théocratique, conception que bien des Marocains conservent en se reposant sur la royauté ; ou, selon une autre conception, on considère que la royauté a cessé d'être un arbitre, du fait qu'à partir de 1960 elle a pris directement en mains les rênes du pouvoir et qu'elle s'est ainsi, en quelque sorte, désacralisée, laïcisée si l'on peut dire, en s'insérant directement dans un monde qui n'existait pas jusque là. De ce fait, le problème ne se pose plus de la même façon. Il y a des techniques à adopter ; ces techniques imposent des solutions radicales en matière économique, étant donné la pauvreté du Maroc, notamment une profonde réforme agraire. Faut-il liquider ou maintenir les restes de la colonisation telle qu'elle se manifestait auparavant sur le plan industriel ou capitaliste ? Faut-il en appeler aux masses et à l'élite qui traduit ses aspirations ? ou laisser la direction aux hommes politiques soumis à la tradition ? Voilà le fond du problème.

D'un côté, les tenants du passé qui veulent maintenir une royauté théocratique et économiquement conservatrice ; de l'autre, un parti d'intellectuels à forme d'esprit révolutionnaire qui veut transformer la société, dans l'intérêt des masses. Ben Barka a représenté véritablement cette deuxième tendance, dans la société marocaine, avec une force que nul ne peut ignorer, et il s'est heurté de ce fait même à la résistance, non seulement des intérêts mais des croyances, des traditions, si bien que, lorsque je vois discuter la portée des dialogues qui ont pu s'engager entre la royauté et Ben Barka et quand j'entends affirmer que les accords étaient possibles, les rapprochements possibles, je dis qu'on pose mal le problème : le rapprochement était possible si Ben Barka acceptait la royauté dans les cadres du passé ; il était impossible si Ben Barka maintenait ses conceptions de la transformation de la société et de l'économie marocaines.

Or, Ben Barka était un homme qui se montrait prêt à accepter la collaboration avec la royauté, mais qui ne l'acceptait que sous réserve qu'on adoptât des techniques tout à fait nouvelles pour organiser le pays. A mon avis, l'entente était impossible. Ce conflit entre des conceptions irréductibles a pu aboutir pour certains, comme cela arrive fréquemment en pays arabo-berbère, à une hostilité envers un homme, qui ne pouvait être tranchée que par une solution radicale.

Quant à nous, au nom de tous ses amis, ce n'est pas seulement la mémoire de Ben Barka que nous voulons évoquer, c'est aussi l'immense perte que représente la disparition d'une si forte personnalité. Il a été, pour nous, la jeunesse ; il a été la jeunesse du tiers monde, il était un espoir et devant cette disparition, quelle qu'elle soit, nous avons l'impression, non seulement d'un malheur, mais d'une terrible erreur et nous nous disons que si, véritablement, cette disparition a été tragique, on pourra appliquer à ce cas le jugement de Talleyrand après l'exécution du duc d'Enghien : « Ce serait pire qu'un crime ; ce serait une faute », une faute dont les conséquences pourraient être extrêmement graves et indéfinies.

Première Partie

**Introduction, éphéméride
et déposition
du bâtonnier Youssoufi**

C E deuxième cahier du « Témoignage Chrétien » entend faire le point de l'Affaire avant le nouveau procès.

Dans une première partie, il rappelle les phases successives de l'exécution du rapt survenu à la veille de la Toussaint 1965, telles qu'elles furent révélées par l'instruction et les longues audiences du premier procès ; et il analyse, aussi clairement et objectivement que possible, les responsabilités des services français ou d'agents de ces services, **sans qui** — on ne le dira jamais assez — **le crime n'aurait pu avoir lieu.**

Puis il présente, sous forme d'extraits, les principaux témoignages fournis à la barre par les amis de Mehdi Ben Barka ou les personnalités qui connurent de près ses activités pour avoir œuvré avec lui.

Mais pour comprendre, pour élucider, pour fixer toutes les responsabilités en cette affaire, il est indispensable, tout d'abord, de la situer dans le contexte politique marocain des dix dernières années.

Les événements qui se sont succédé au Maroc depuis l'accession au trône du Roi Hassan II forment, en effet, la véritable toile de fond de cette affaire, laquelle apparaît comme l'aboutissement logique de la position prise par le pouvoir à l'égard de l'Union Nationale des Forces Populaires et de ses dirigeants depuis les élections de 1963 gagnées par le parti de Ben Barka.

Nous ne les rappellerons pas dans ce Cahier, priant le lecteur de vouloir bien se reporter, d'une part, au premier Cahier publié par le Comité (1), d'autre part, à l'excellente et très complète plaidoirie de M^e Maurice Buttin, avocat à la Cour d'appel de Rabat, qui va être éditée, par ailleurs (2).

EPHEMERIDE

Toutefois, une brève éphéméride des événements de cette époque s'impose :

X — 14-26 février 1960 : arrestation de 18 dirigeants de l'U.N.F.P. sous prétexte de la découverte d'un « complot » contre le Prince héritier Moulay Hassan. Mehdi Ben Barka, impliqué, doit rester à l'étranger.

X — 26 février 1961 : mort accidentelle de S.M. Mohamed V. Hassan II lui succède sur le trône.

X — 16 mai 1962 : retour triomphal de Ben Barka à Rabat, à la veille du II^e Congrès de l'U.N.F.P.

(1) Cahier n° 45, début de septembre 1966.

(2) Aux Editions Témoignage Chrétien, Paris.

communiqué de l'UNFP.
appel d'Alger de Mehdi

14

- X — 15 novembre 1962 : Ben Barka est victime d'un accident-attentat sur la route Rabat-Casablanca.
- X — 7 décembre 1962 : référendum constitutionnel.
- X — 17 mai 1963 : élections législatives : l'U.N.F.P. remporte un triomphe dans toutes les villes de la côte, c'est-à-dire dans tout le pays « utile ».
- X — Juin 1963 : mission de Mehdi Ben Barka au Moyen-Orient.
- X — 16 juillet 1963 : « souricière » organisée par le colonel Oufkir, directeur général de la Sûreté nationale depuis 1960 : la quasi-totalité des dirigeants de l'U.N.F.P., soit 130 personnes dont les 21 nouveaux députés, réunis à Casablanca en Conseil national, sont arrêtés.
- X — 16 octobre 1963 : à l'occasion du conflit algéro-marocain sur le tracé des frontières, Ben Barka appelle le peuple marocain à refuser sa participation à « une guerre d'agression contre la République Algérienne Démocratique et Populaire » engagée par « la monarchie marocaine » à l'instigation des impérialistes.
- X — 14 mars 1964 : condamnation à mort de 11 dirigeants et militants dont 8 par contumace, parmi lesquels Mehdi Ben Barka.
- 15-21 août 1964 : Oufkir est promu général et devient ministre de l'Intérieur.
- X — 23 mars 1965 : sanglants événements de Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech ; des centaines de morts et de blessés.
- 29 mars 1965 : discours du roi Hassan II annonçant l'amnistie de tous les condamnés politiques jugés et encore emprisonnés sur le territoire marocain.
- X — 7 juin 1965 : état d'exception décrété par le Souverain ; « mise en sommeil » des institutions parlementaires. Le pays demeure encore aujourd'hui dans cette situation arbitraire.

- 29.05.65.

**

Afin de faciliter au lecteur la compréhension de la situation marocaine ayant précédé le rapt de Mehdi Ben Barka, il a paru utile de présenter ici, avant le Rapport de la Commission d'études du Comité, un extrait de la déposition du bâtonnier Youssoufi au premier procès, qui présente les points de vue d'un dirigeant marocain de l'U.N.F.P. particulièrement autorisé.

Par ailleurs, le lecteur trouvera, dans la Seconde Partie du Cahier, consacrée aux Témoignages, les dépositions de MM. Skiredj Rachid et Ould Cherif, ainsi qu'un extrait de la déposition de M. Robert Buron, ancien ministre, les deux premières évoquant les attentats, ou tentatives d'attentats, dont Mehdi Ben Barka a été l'objet, perpétrés par les brigades spéciales marocaines, agissant au Maroc, en France ou ailleurs en Europe, et l'aide technique dont elles ont bénéficié dans divers pays, la troisième déposition significative de la collusion entre services de police français et marocains.

Déposition du bâtonnier Youssoufi (extraits)

« **R**ENDEZ-VOUS politique », « contexte politique », voilà deux phrases, deux leitmotivs qui ont été souvent invoqués et répétés, soit au niveau de l'instruction, soit ici, soit aussi bien par les accusés que par certains honorables témoins qui m'ont précédé à cette barre. Aussi je pense — puisque le rendez-vous politique, le contexte politique a été la base du système de défense des accusés et qu'il a été aussi une explication, une justification avancée par certaines personnalités pour expliquer, soit leur inertie, soit leur passivité, c'est le moins qu'on puisse dire, étant entendu que je suis membre du Secrétariat général de l'U.N.F.P., que j'ai eu par conséquent à connaître des rapports entre l'U.N.F.P. et le pouvoir au Maroc, que j'ai participé à ces conversations, que j'ai été d'autre part chargé d'assurer la liaison entre mon ami Medhi Ben Barka, qui se trouvait à l'étranger, et le reste des responsables qui vivaient au Maroc — je pense que je pourrai éclairer suffisamment la Cour sur ce contexte politique et sur ce rendez-vous politique.

Ce contexte politique auquel on s'est référé ne couvre qu'une petite période, il va de fin mars à fin octobre. Je crois que ce contexte politique a besoin d'être situé dans le contexte politique général des dix dernières années (ou des dix premières années de l'indépendance du Maroc) (...)

Pour ma part, je me bornerai à énoncer simplement une sorte de phénomène qui s'est révélé constant durant ces dix dernières années au Maroc, et que l'on peut même considérer comme le théorème politique au Maroc. Chaque fois que le peuple marocain a exprimé d'une façon ou d'une autre son opposition à la politique du régime et son adhésion aux positions de l'Union Nationale des Forces Populaires, une répression s'est abattue sur notre organisation, sur ses dirigeants et particulièrement sur Mehdi Ben Barka (...)

Je disais que, lorsque le roi du Maroc a essuyé une défaite lors des élections législatives de mai 1963, le résultat a été le « complot » de juillet 1963 dans lequel j'ai été impliqué et si je suis aujourd'hui ici, si j'ai le privilège de comparaître devant vous, je dois dire que c'est grâce à l'opinion publique internationale et à l'opinion publique française qui m'ont aidé à sortir de ma cellule. Je profite de cette occasion pour les remercier.

Un dernier événement et nous sommes tout de suite au cœur du sujet : ce sont les émeutes du 23 mars 1965. Ces événements du 23 mars 1965 ont eu comme conséquence, comme vous le savez, une tuerie dans les rues de Casablanca (...)

Les événements de mars ont été une secousse, la plus grande politiquement qu'ait subie le Maroc depuis son indépendance. Après cette

secousse, le pouvoir a convoqué mon ami Bouabid et a dépêché son ambassadeur à Paris pour contacter Mehdi Ben Barka.

Le 13 avril, le chef de l'Etat marocain annonce, dans un discours, une amnistie générale. Le 20, le Palais Royal distribue aux partis politiques et aux organisations syndicales un mémoire comportant un projet de programme. Le 21, et cela nous ne le savions pas à l'époque, Mohamed Oufkir préparait avec ses amis français, dans une chambre du Crillon, le rapt de Mehdi Ben Barka.

Le 25 avril, c'est l'entrevue de Ben Barka avec l'ambassadeur Moulay Ali, cousin du roi, au domicile de son frère, Abd-el-Kader, à Francfort (...) J'ai été avec Mehdi Ben Barka, avant qu'il ne voie Moulay Ali, je l'ai revu après son entrevue. J'étais dans la délégation qui a discuté avec le roi du Maroc, le 19 mai. Lorsque nous nous sommes présentés devant Sa Majesté, mes amis et moi-même, nous l'avons remerciée pour le geste qu'Elle avait fait en amnistiant tous les détenus et nous avons salué ce geste comme un acte capable d'éclaircir l'atmosphère politique au Maroc, et d'ouvrir une voie à une coopération de toutes les forces du Maroc.

Sa Majesté nous a dit : « J'ai voulu que mon professeur de mathématiques, celui auquel je dois ma formation politique et patriotique, fût de retour aussi au Maroc, mais je n'ai pas compris pourquoi il n'a pas répondu à ma proposition. Craint-il un traquenard ? » Et c'est moi-même qui ai répondu à cette question, j'ai dit : « Majesté, votre Ambassadeur a dû vous le dire, Mehdi Ben Barka est d'accord pour rentrer et, dès ses engagements internationaux le lui permettront, il viendra nous rejoindre. » Et j'ai ajouté : « Et si Votre Majesté insiste pour qu'il rentre demain, nous sommes disposés à reconsidérer la chose ».

Alors, le souverain répondit : « Puisqu'il n'est pas rentré à l'époque où je le lui ai demandé, pour l'instant, cela n'a plus d'intérêt » (...) Au cours de cette entrevue historique, Sa Majesté nous a dit une chose que j'ai retenue du reste, elle avait dit : « Une politique, cela s'explique par des signes ».

Effectivement, à partir de juillet, nous n'allons pas tarder à enregistrer un certain nombre de « signes ». Si la conversation du Crillon nous avait échappé, le 21 avril, si le séjour de M. Lopez au Maroc avant même que je rende compte de mes contacts avec Ben Barka nous avait échappé, à partir de juillet, il n'avait pu nous échapper, ni à nous, ni à aucun observateur de bonne foi, que ce climat d'apaisement qui avait été créé par l'amnistie s'était détérioré très vite, parce qu'il y avait des forces rétrogrades à l'intérieur du pays, qui s'opposaient à cette solution (...)

A partir de ce mois de juillet, nous allons voir la situation se dégrader :

1) D'abord l'amnistie générale ne sera pas appliquée, beaucoup de détenus qui devaient en être les bénéficiaires n'ont pas été libérés. Le texte de loi qui devait la mettre en forme n'a pas été édicté, la répression a commencé à s'étendre dans l'ensemble du Maroc.

2) Il y a eu un incident bizarre à l'ambassade marocaine de Beyrouth dont toute la presse internationale a parlé, à propos duquel le nom de Mehdi Ben Barka a été prononcé à cette époque : il s'agissait d'un kidnapping, de quelqu'un qui avait échappé à la torture en se jetant par la fenêtre de l'ambassade du Maroc. Nous avions, à cette époque, très prophétiquement annoncé : opération d'enlèvement ou de séquestration.

3) Autre signe : le ministre marocain des Affaires Etrangères a déclaré à un diplomate que le Maroc avait sursis à l'envoi de son ambassadeur à Cuba à cause de l'accueil qui avait été réservé à Mehdi Ben Barka par les autorités cubaines, et le Maroc était déjà en pour-parlers avec une autre puissance étrangère pour trouver une solution de rechange pour son approvisionnement en sucre.

4) Le directeur d'un journal quotidien de Casablanca a été molesté par le pouvoir pour avoir imprimé le nom de Mehdi Ben Barka et avoir parlé de son activité comme président de la Commission préparatoire de la Conférence tricontinentale.

5) Dans notre presse, tous les jours, paraissaient des détails sur la répression qui frappait les militants de l'Union Nationale des Forces Populaires.

6) Moi-même j'ai eu la possibilité de rencontrer des diplomates étrangers en poste à Rabat et eux aussi avaient constaté que la situation se détériorait.

7) Je m'en suis ouvert personnellement à un ministre de Sa Majesté, Azemmouri, et je lui ai dit que, de notre part, nous jouions le jeu, mais que nous avions l'impression que, de l'autre côté, on préparait un mauvais coup.

8) Je m'en suis ouvert à notre ami Jean Rous, conseiller du Président Senghor et ami du roi du Maroc, et tous les deux, nous sommes arrivés à la même conclusion, à savoir que nous allions vers une contre-épreuve.

Je ne comprends pas comment, à ce moment-là, le S.D.E.C.E. et certains services français auraient été les seuls au monde à ne pas se rendre compte de la gravité de la situation au Maroc.

Première Partie

Rapport de la Commission d'études du Comité

I

RAPPEL SOMMAIRE DES FAITS

Le vendredi 29 octobre 1965, à 9 h 10 du matin, Mehdi Ben Barka arrive à Orly en provenance de Genève où il avait un domicile. La veille, il a confirmé par téléphone à Philippe Bernier, publiciste, qu'il assistera au déjeuner qui devait avoir lieu, selon ce que prétend ce dernier, à la brasserie Lipp, à Saint-Germain-des-Prés, en compagnie du cinéaste Franju et d'un certain Georges Figon, dont on lui a laissé ignorer le lourd passé.

Il s'agit de discuter de **Basta** — un projet de film sur la décolonisation dont la séquence finale serait l'ouverture à Cuba de la Conférence dite tricontinentale. Bernier et Figon sont déjà venus l'entretenir au Caire et à Genève. Le projet qu'ils lui ont soumis l'intéresse. Au demeurant c'est Franju qui sera le maître d'œuvre et c'est lui qu'il s'agit de rencontrer.

Ce projet de film est, en réalité, un piège destiné à attirer Ben Barka.

Les premiers contacts en vue de l'enlèvement avaient été établis dès avril 1965 par l'agent marocain « Chtouki », chef du « Cab-1 » — services spéciaux marocains — délégué à Paris par le général Oufkir, et dont les autorités françaises affirment ne pas connaître l'identité. Oufkir était venu lui-même à Paris le 21 avril et avait assisté à une réunion préparatoire au rapt.

Après avoir déposé ses bagages chez des amis rue Jean-Mermoz, Ben Barka retrouve au Rond-Point des Champs-Élysées l'étudiant en histoire El Azemmouri qu'il veut associer à la réalisation du film. Tous deux gagnent en taxi le Drugstore de Saint-Germain-des-Prés, en avance sur l'heure du rendez-vous. Mehdi Ben Barka et son compagnon font quelques pas sur le trottoir. Soudain l'officier principal Souchon qui présente sa carte de police « interpelle » Mehdi Ben Barka et l'invite à monter dans la voiture officielle de son service, tandis que son adjoint Voitot écarte Azemmouri et l'invite à s'éloigner. Mehdi Ben Barka et Azemmouri obtempèrent.

Mehdi Ben Barka, assis à l'arrière de la voiture de police entre Souchon et le gangster Le Ny, est conduit par Souchon, que guide discrètement Lopez assis à sa droite, jusqu'à Fontenay-le-Vicomte, à la villa du repris de justice Boucheseiche qui l'accueillera en bras de chemise et bretelles rouges. Il sera gardé à vue par les truands de la bande de « Bonnebouche ». Souchon et Voitot affirmeront n'avoir identifié aucun des truands.

L'après-midi du même jour, Lopez et Boucheseiche se rendent à Orly. A 17 h 19 — les fiches de communications internationales du bureau des P. et T. de l'aéroport en font foi — ils appellent le 201-03 à Rabat et tentent de joindre Oufkir au ministère de l'Intérieur et à la Sûreté nationale. Oufkir étant en déplacement, ils avertissent le capitaine Ben Slimane qu'ils ont « le colis » et qu'il est urgent qu'Oufkir arrive par le premier avion. A 21 heures, Lopez parvient à joindre personnellement Oufkir à Meknès. Il lui rend compte en termes assez peu voilés du succès de sa mission et le presse de venir à Paris ; Oufkir déclare qu'il lui faut d'abord consulter le « patron » (traduisez : le roi Hassan II qui se trouvait à Fès à ce moment-là) ; puis à 22 h 30, ce même vendredi soir, il rappelle Lopez chez lui pour lui annoncer son arrivée pour le lendemain.

Le samedi 30 octobre, Dlimi, directeur-adjoint de la Sûreté nationale marocaine, et Oufkir débarquent à Orly, le premier arrivant d'Alger à 14 h, le second de Casablanca à 17 h. Lopez, en compagnie de « Chtouki » et d'un acolyte dit « l'étudiant El Mahi », parent par alliance du ministre marocain et ancien commissaire de la Sûreté marocaine qui touche toujours son traitement — à titre de bourse d'études à ce qu'il prétend —, attendent en personne Oufkir. Lopez conduit Oufkir à Fontenay-le-Vicomte dans la villa de Boucheseiche et se dérobe vers 18 h, pour accompagner sa famille dans le Loiret.

Peu après, Oufkir, Dlimi et leurs acolytes vont s'installer à Ormoy, chez Lopez, en son absence mais avec son accord. Lopez retrouve ses hôtes à son retour inopiné du Loiret. Des inconnus sont venus à la rencontre d'Oufkir à bord d'une voiture immatriculée C.D. — Corps Diplomatique —. Oufkir n'est pas allé occuper la chambre qu'il s'était fait réserver par El Mahi à l'hôtel Royal-Monceau. Il a effectué durant la nuit un déplacement en voiture, s'est fait chercher à Orly par Lopez et est finalement parti pour Genève, à 8 h 08, alors que Dlimi et ses complices marocains regagnaient le Maroc dans la journée. Boucheseiche en fera autant le lendemain matin lundi, sans être inquiété.

Pendant le 1^{er} novembre, Dlimi, puis, le lendemain, Oufkir reviennent à Paris comme si de rien n'était. Ils assistent même le 3 novembre à une réception organisée au ministère de l'Intérieur pour la fin du stage des gouverneurs provinciaux marocains où le ministre Roger Frey se trouve en présence d'Oufkir. Quelques heures plus tard, ce sont les Marocains qui, à la villa Saïd, résidence de l'ambassadeur du Maroc, reçoivent un certain nombre de personnalités françaises. A l'issue de ce dîner, El Mahi, sollicité par Palisse, obtient de Dlimi, de la part d'Oufkir, une somme de 10.000 F., grâce à quoi les truands prennent la fuite. Le matin du 4 novembre, Oufkir et Dlimi regagnent précipitamment le Maroc.

Qu'est-il advenu de Mehdi Ben Barka ? Personne dans les milieux officiels français ne met plus en doute l'assassinat. Dans sa conférence de presse du 22 février 1966, le Général de Gaulle parlera de la « disparition », et non de « l'enlèvement » de Ben Barka. Au cours du premier procès, le préfet de police Papon s'adressera à la femme de Mehdi Ben Barka en la qualifiant de « veuve ».

Le mystère

Mehdi Ben Barka était porteur d'un passeport diplomatique qui lui avait été délivré par le gouvernement algérien. Il avait rendez-vous avec Bernier, Figon et Franju devant le Drugstore, à ce qu'a toujours dit Azemmouri. Comment se fait-il qu'interpellé par Souchon, il ait suivi ce policier sans exciper de son passeport diplomatique, sans protester qu'il ne se rendrait qu'à une convocation officielle ?

Si nous en croyons les premières déclarations de Souchon, Mehdi Ben Barka a suivi le policier vers la voiture officielle — qui devait le conduire à la mort — sans que Souchon lui ait posé aucune question, lui ait fait aucune déclaration, ni même aucune allusion au but de l'interpellation. Toujours selon les premières déclarations de Souchon, ce n'est qu'en marchant avec Mehdi Ben Barka **consentant** vers la voiture que le policier aurait demandé si son séjour à Paris n'était réellement motivé que par un but artistique.

Ce fait à lui seul suffit à ruiner la thèse construite ensuite par Souchon selon laquelle il croyait emmener Mehdi Ben Barka à une « rencontre politique » avec de hautes instances marocaines.

Cette thèse est encore démentie par les aveux de Voitot qui a déclaré qu'en arrivant à Fontenay-le-Vicomte il a entendu les hommes de main se souffler l'un à l'autre que, s'il était besoin de rassurer Mehdi Ben Barka (celui-ci était-il seulement éveillé et conscient ?), il n'y aurait qu'à lui dire qu'on l'avait conduit là pour le faire échapper à un attentat préparé contre lui.

La faille d'un enlèvement parfait

Dans l'un des récits de Figon, à tout le moins vraisemblable si même il n'est pas vrai, Oufkir reproche véhémentement aux truands d'avoir oublié Azemmouri sur le trottoir de Saint-Germain-des-Prés.

Il y a tout lieu de penser que, si Souchon avait interpellé l'étudiant en histoire en même temps que Mehdi Ben Barka, il n'y aurait pas eu de procès Ben Barka ; à tout le moins la participation au rapt de deux policiers français agissant en tant que tels, c'est-à-dire excipant de leur qualité et se servant de la voiture du service, n'aurait vraisemblablement jamais été connue.

Le coup de génie

Avoir mobilisé deux officiers de police français pour participer à l'enlèvement a été de la part des instigateurs du rapt un trait de génie pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que, sans leur intervention, l'enlèvement aurait été impossible : Mehdi Ben Barka, très méfiant car traqué de longue date, n'aurait jamais suivi vers une voiture un inconnu qui n'aurait pas eu le prestige d'un fonctionnaire de police offrant par principe la garantie de la France.

Ensuite, parce que l'intervention criminelle des deux fonctionnaires de la police judiciaire était aux yeux des instigateurs du rapt de nature à jeter le scandale sur la France et, dès lors, susceptible de paralyser toute enquête, voire d'entraîner l'étouffement de l'affaire. En fait, un « acte de gouvernement » a, comme on le verra, retardé l'inculpation des agents de la force publique ; mais l'affaire n'a pu être étouffée.

Toutefois, la participation au crime des deux policiers devait avoir pour conséquence fatale de peser lourdement sur l'instruction. Car, à partir du moment où Souchon et Voitot ont été inculpés, et en vertu d'un texte de loi, heureusement abrogé depuis lors, M. Zollinger a été juridiquement empêché de lancer une commission rogatoire à la police judiciaire et a donc été contraint d'informer sans le concours de la police.

Les lacunes du premier procès

Le premier procès, mal préparé par l'instruction d'un homme seul, n'a pas apporté de clartés nouvelles sur le fond de l'affaire, c'est-à-dire sur les circonstances exactes du meurtre de Ben Barka et sur la disparition de sa dépouille mortelle. Le secret a été bien gardé. Ni les exécutants du rapt, ni les autorités marocaines, ni certains responsables français, **qui ne peuvent pas ne pas savoir**, ne se sont départis de leur silence. Quant aux témoins entendus, sous la foi du serment, nombre d'entre eux ont dissimulé ou menti. Les seuls détails inédits qu'ont révélés les audiences ont plutôt épaissi qu'éclairci le mystère. Loin d'apporter des certitudes, ils ont introduit dans le déroulement de la machination des énigmes supplémentaires.

L'ordre pas toujours rationnel dans lequel les témoins ont défilé, les censures fréquentes du président, le temps trop souvent perdu pour des vécilles, l'absence de collaboration gouvernementale, puisque le premier ministre et le ministre de l'Intérieur ne sont pas venus déposer à la barre et n'ont répondu qu'à des questions écrites et édulcorées — toutes ces circonstances ont au surplus contribué à embrouiller une affaire déjà fort complexe en elle-même.

A l'audience, les avocats de la partie civile dénonceront les carences qui ont entravé la recherche de la vérité. Les regrettés bâtonnier Thorp et M^e Bruguier déploreront l'un et l'autre les divers secrets : « secret de la défense nationale, secret professionnel, secret diplomatique », secrets qui sont autant de « verrous mis à des portes dont nous n'avons pas la clé ».

L'arrivée inopinée d'un des principaux contumaces, Dlimi, entraînant l'ajournement du procès au moment même où les verdicts allaient être rendus, le système de dénégations systématiques adopté, au cours du supplément d'information, par cet accusé, entraînant quelques rétractions d'autres inculpés, porteront la confusion à son comble.

Par contre, sur les responsabilités et les complicités aux divers échelons de nos hiérarchies administratives, le premier procès a ajouté aux éléments déjà fournis par l'instruction une moisson — fort abondante — de données supplémentaires. C'est, sur le plan français, le seul apport positif de ces interminables débats échelonnés sur une quarantaine d'audiences, grâce auquel nous pouvons compléter le premier Cahier du Témoignage Chrétien sur l'**Affaire Ben Barka** par un faisceau de faits solidement établis. Si, à notre vif regret, nous n'avons pu avancer d'un pas dans la poursuite de la vérité sur le sort réservé au disparu, du moins pouvons-nous enregistrer les progrès de la mise à découvert de certaines responsabilités françaises. Le premier devoir n'est-il pas de « balayer devant sa propre porte » ? N'est-ce pas, avant tout, à ceux qui nous administrent et nous gouvernent, et qui, par leurs fautes, ont porté atteinte à l'honneur de la France, que nous avons à demander des comptes ?

Si nous avons tenu à rappeler ces responsabilités dans le détail, c'est pour le cas où la justice, appelée à juger le lieutenant-colonel Dlimi et ses coaccusés, serait tentée d'oublier, ou de minimiser, le rôle qu'ont joué les services français et de ne prêter attention qu'aux seuls coupables marocains.

En sens contraire, bien entendu, il ne saurait être question pour nous de nous prêter à la manœuvre des coupables marocains qui, pour tenter de se disculper de leur crime, s'efforceraient de prétendre que l'affaire Ben Barka serait « une affaire intérieure française » et que le rapt aurait été exécuté pour le seul compte des services français. Il ne doit jamais être perdu de vue que ces derniers ont, pour le moins, couvert ou qu'ils ont agi de complicité avec les véritables instigateurs : ceux de Rabat, dont l'un va se trouver au banc des accusés.

Lopez aux multiples "casquettes"

Le premier procès a, tout d'abord, confirmé qu'Antoine Lopez a été, comme l'a souligné le regretté M^e Stibbe dans sa plaidoirie, le « maillon central », l'homme qui, selon M^e Bruguier, « tirait les

ficelles ». Il est « quelque chose de beaucoup plus complexe et de beaucoup plus influent qu'un simple informateur » ; il a des « relations infinies, des amitiés nombreuses », dira de lui M. Max Fernet, directeur de la police judiciaire, qui ajoutera que Lopez est de ces agents secrets « dont on ne sait pas très bien quelle est leur appartenance ». Pour le préfet de police Papon « Lopez crée des équivoques à n'en plus finir. C'est un magicien. Son objectif est d'emmêler tout ».

Le commissaire de police Colon, d'Orly, qui le connaît bien, suggérera qu'il porte « différentes casquettes ». Il est, à Orly, un chef d'escale zélé, débrouillard, serviable, d'Air France, avec quelque cinq cents personnes sous ses ordres. Il est un « honorable correspondant », théoriquement « bénévole », en fait un **agent** du Service de Documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.). A ce titre, il pense pouvoir bénéficier, dira M. Colon, d'une « certaine impunité » et il est persuadé que le S.D.E.C.E. le couvrira « quoi qu'il fasse ». Encore le matin du 4 novembre, dira à l'audience le contrôleur général Bouvier, alors que Lopez est aux abois, il compte sur une intervention du S.D.E.C.E. pour le sauver.

En même temps, il est l'intime de truands au passé le plus chargé aussi bien sur le plan criminel que sur celui des activités policières inavouables. Georges Boucheseiche est son ami d'enfance et, vu la courte distance qui sépare Ormoy, son lieu de résidence, de Fontenay-le-Vicomte, celui de Boucheseiche, les deux hommes ont des relations de famille à famille.

Lopez a été mis en rapport avec Georges Figon par Boucheseiche. Par Boucheseiche, Lopez a des accointances avec tout un réseau de mauvais garçons, les Palisse, Le Ny, Dubail, Jo Attia, etc. Comme il l'avoue lui-même dans un de ses rapports à Le Roy, dit Finville, c'est sa « connaissance des milieux divers de la capitale française », et surtout « certaines de ses fréquentations » qui peuvent rendre au général Oufkir « certains problèmes assez facilement accessibles » — tel celui, par exemple, consistant à « mettre fin à la position de Ben Barka suivant des procédés non orthodoxes ».

Lopez est aussi un informateur de la Brigade mondaine. C'est dès novembre 1962 que, sur la demande du premier ministre, le S.D.E.C.E. prête les services de l'« honorable correspondant » d'Orly pour collaborer avec le service de la répression des stupéfiants. Lopez ne tarde pas à nouer, selon le commissaire Bouvier, « avec les fonctionnaires de la Brigade mondaine des relations plus étroites que n'en ont d'habitude les policiers avec les informateurs ». C'est ainsi qu'il se lie d'amitié avec le policier Souchon, chef de la brigade mondaine et son adjoint Voitot. A la demande instante de Souchon, Lopez et Boucheseiche acquièrent des parts et deviennent propriétaires d'un hôtel de la rue du Montparnasse, l'Unic-Hôtel, qui jouera le rôle d'une souricière destinée à la répression du trafic des stupéfiants. Ils y placent

un gérant qui fait fonction d'« informateur du secteur ». Ils y logeront, à l'occasion, quelques-uns des futurs inculpés : El Mahi et le mystérieux « Chtouki ».

L'importance du rôle joué par l'Unic-Hôtel sera soulignée à l'audience lorsque Souchon, interrogé à ce propos par l'un des avocats de la partie civile, M^e Michèle Beauvillard, sera autorisé par le Président à ne pas répondre au motif que ses explications « risqueraient de coûter la vie à plusieurs personnes ».

De plus, les relations professionnelles de Lopez avec Souchon et Voitot sont si étroites que les uns et les autres n'ont rien à se refuser. Il est acquis que Lopez a été autorisé par le S.D.E.C.E. à collaborer avec la brigade mondaine ; il n'est pas invraisemblable que Souchon et Voitot aient été autorisés par leur service à collaborer avec le S.D.E.C.E.

Par ailleurs, Lopez porte également la « casquette » des Marocains. Il est l'ami et le confident du général Oufkir. Et il ne s'en cache point. A l'audience, le bâtonnier Thorp lui rendra cet hommage ironique : « C'est un record d'avoir forcé la confiance jusqu'à recueillir celle d'un homme comme Oufkir, méfiant par nature, d'avoir forcé sa confiance au point d'avoir recueilli un secret d'Etat ». Lorsqu'il séjourne au Maroc, seul ou en famille (il s'y rend huit fois entre le 2 avril et le 30 septembre 1965), Lopez est l'hôte du général, à son domicile personnel. Oufkir a fait lui-même une démarche auprès de M. Frey pour le détachement de Lopez à Royal Air Maroc, qui ne devait être, selon Lopez, que « le prétexte à son installation permanente au Maroc ».

Le compère de Lopez, Georges Boucheseiche, a des attaches marocaines non moins étroites. Au début de juillet 1965, les deux couples, Lopez et Boucheseiche, séjournent à Casablanca et aident Mme Boucheseiche, avec le concours d'El Mahi, factotum d'Oufkir, à faire l'acquisition d'un hôtel. En association avec Palisse, Boucheseiche espère pouvoir monter au Maroc, avec l'agrément d'Oufkir, une chaîne de maisons closes.

Lopez joue, en fait, entre le Maroc et la France, un rôle double. Il informe le S.D.E.C.E. sur le Maroc en attendant une mutation qui lui permettra de devenir l'antenne du S.D.E.C.E. au Maroc. Il n'hésite pas à fouiller, entre autres, les bagages de fonctionnaires marocains et à photographier les papiers qu'ils transportent. Mais, en même temps, il est l'instrument choisi par le général Oufkir pour « approcher » Ben Barka.

Pour bien mener son jeu entre les services secrets français et marocains, Lopez a l'habileté de mériter et de consolider la confiance de ces derniers et parallèlement de fournir au S.D.E.C.E. un certain nombre de renseignements sur la machination qui se trame contre

Ben Barka. Son jeu consiste, en l'occurrence, à en dire suffisamment pour qu'il puisse affirmer avoir joué son rôle d'informateur.

Lopez et Le Roy, au surplus, sont de grands « copains ». Le général Jacquier, ancien directeur du S.D.E.C.E., estimera lui-même à l'audience : « L'amitié et la camaraderie qui unit Le Roy à Lopez sont incompatibles avec les responsabilités d'un officier traitant ». D'ailleurs, Le Roy, de par sa situation élevée dans la hiérarchie du S.D.E.C.E. où il est devenu, avec le titre de « chef d'études », chef du Service VII chargé de la « recherche de renseignements » sous les ordres du colonel Beaumont, directeur de la Recherche, ne devrait plus être l'officier traitant de Lopez : il ne le demeure que par une dérogation flagrante aux usages de la Maison. Est-ce pour mener à son terme l'opération du rapt de Ben Barka ?

Le sentiment d'impunité qui donne des ailes à Lopez et les multiples faits révélés au cours des audiences apportent en effet la preuve que l'« honorable correspondant » est l'instrument du S.D.E.C.E. et qu'il y bénéficie de puissantes couvertures. Il est un rouage dans une ténébreuse collusion de services policiers et de services secrets qui, sous le prétexte de « coopération technique », rive Paris à Rabat.

II

LES RESPONSABILITÉS DU S.D.E.C.E.

A) AVANT LE RAPT.

La première information sur les tentatives d'approche de Ben Barka par Oufkir est connue du S.D.E.C.E. par une note de son service d'exploitation en date du 30 avril 1965. Cette note est ainsi libellée :

« Le général Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, qui est arrivé à Paris le 21 avril, a été chargé par le roi d'entrer en contact avec Mehdi Ben Barka pour tenter de le convaincre de rentrer au Maroc avec ses compagnons. Hassan II est décidé, en effet, à lever la procédure de contumace prise à l'encontre du leader de l'U.N.F.P. ».

L'existence de la note ne sera révélée qu'au cours du premier procès par un colonel Beaumont harcelé, qui précisera que « ce renseignement a fait l'objet de recoupements et de vérifications très poussés ». En particulier, ajoutera le colonel Beaumont, « le service de M. Le Roy-Finville avait été consulté et avait confirmé la vraisemblance de ce renseignement ». Pourtant ce n'est que le 7 octobre 1966 que le ministre des Armées, sur demande instantane de la partie civile, se décidera, enfin, à transmettre la note en question à la cour d'assises.

Sur cette information s'en greffe une autre que Philippe Bernier a révélée, dès le début de l'instruction et qu'il tenait du mystérieux « Chtouki » : « Des personnalités marocaines influentes disposaient de sommes considérables pour s'assurer de la personne de M. Ben Barka (...) Le général Oufkir était venu tout exprès à Paris pour recruter des complicités et une réunion avait eu lieu à ce sujet à l'hôtel Crillon, réunion à laquelle il assistait, ainsi que des « personnalités » françaises. »

Que fallait-il entendre par « s'assurer de la personne » ? « Entrer en contact avec Ben Barka pour ouvrir le dialogue », insinuera le général Jacquier, ancien directeur général du S.D.E.C.E.

Une fiche du service des Renseignements généraux de la Sûreté nationale qui se borne, d'ailleurs, à reproduire les déclarations faites à l'instruction par Philippe Bernier et reproduites par la presse, résumera plus exactement le propos d'Oufkir : « **procéder aux premiers sondages en vue d'un projet d'enlèvement de Ben Barka** ».

A l'audience, M^e Stibbe pressera le nouveau directeur du S.D.E.C.E., le général Guibaud, de révéler quelles sont les « personnalités » françaises à qui Oufkir aurait confié son projet de prendre contact avec Ben Barka. Le général répondra qu'il le ferait volontiers mais

à condition de ne pas violer le secret de la défense nationale. Le président Perez l'encouragera en lui faisant observer que ledit secret est levé en ce qui concerne l'affaire Ben Barka. Mais ni le directeur du S.D.E.C.E., ni le ministre des Armées ne révéleront jamais les noms des « personnalités » en question — qui pourraient bien avoir été ceux des auteurs du futur enlèvement. **Et, fait plus grave encore, le S.D.E.C.E. ne transmet, à l'époque, l'information du 30 avril 1965 ni aux diverses polices, ni au premier ministre.**

Le rapport du 17 mai

Peu de temps après, du 8 au 10 mai, Antoine Lopez se rend au Maroc et, à son retour, le 12, rend compte à Le Roy-Finville. Oufkir lui a confié, dit-il, « son projet de récupération de Ben Barka », et son désir de « mettre fin à la position de Ben Barka suivant des procédés non orthodoxes ». A l'audience, Lopez essaiera de faire croire qu'il ne pouvait s'agir que d'une « récupération au sein de la communauté marocaine ». Et Le Roy de gloser sur le sens du mot **orthodoxe** qui signifie « conforme à la règle » ; si le retour de Ben Barka au Maroc ne pouvait être négocié par des voies officielles ou diplomatiques, il fallait, dira-t-il, essayer d'autres modes de contact. Lesquels ? A l'instruction Bernier précisera (le tenant de « Chtouki ») qu'il s'agissait en réalité d'**enlever** Ben Barka « pour le mettre en présence du roi ».

A ce moment, Ben Barka se trouve à Alger pour la préparation de la Conférence afro-asiatique qui devait se tenir dans cette ville à la fin de juin. De son côté, le roi du Maroc s'apprête à rencontrer le président Ben Bella, le 16 mai, en territoire marocain, à Saïdia, sur la rive gauche du Kiss, qui marque la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Lopez a reçu, sur ce point aussi, les confidences d'Oufkir : « Le général Oufkir pensait que, lors de l'entretien entre Ben Bella et Sa Majesté, Ben Bella proposerait l'expulsion de Ben Barka et demanderait autre chose en contrepartie. Quoi qu'il en soit, le général Oufkir partait prévenu à cette réunion et était persuadé que Ben Bella chercherait à les « rouler ».

Cette curieuse révélation est à rapprocher d'une déclaration de Philippe Bernier. Il a appris, toujours de « Chtouki », qu'un projet existait de s'emparer de Ben Barka au cours de la Conférence afro-asiatique d'Alger.

Cependant, ajoute la note de Lopez, Oufkir doit (sans doute, avant d'agir) « attendre les résultats de la déclaration de Sa Majesté préconisant un gouvernement d'union nationale ». Il s'est aperçu « que cette position déclencherait des dissensions dans les rangs de l'U.N.F.P., certains désirant participer à un gouvernement, **d'autres, les irréductibles, préférant demeurer en exil et ne revenir que lorsque le régime actuel serait tombé** ».

Le Roy a bien consigné, le 17 mai, l'information de Lopez dans un rapport. Mais la Cour ne connaîtra de ce document qu'une version « expurgée de certains passages » dont, selon le ministre des Armées, « la révélation serait de nature à porter préjudice aux intérêts français à l'étranger ». Et, d'autre part, le colonel Beaumont, dont Le Roy est le subordonné, affirmera, à l'audience, n'avoir pas connu le rapport.

Comme son « honorable correspondant » doit repartir au Maroc, Le Roy suggère alors que des directives lui soient données, compte tenu de « la nature des rapports amicaux qu'il entretient avec le général Oufkir ». Ces directives devraient « guider les investigations de son correspondant, notamment auprès du général Oufkir » et elles devraient avoir pour objet « les projets prêtés au général Oufkir de récupérer Ben Barka par des moyens peu orthodoxes ». En réponse, Le Roy reçoit bien, de la section III A du S.D.E.C.E. qui s'occupe des affaires arabes, le questionnaire qu'il a réclamé, mais son rédacteur anonyme n'a, sans doute, pas voulu prendre au sérieux les menaces qui planent sur le leader marocain. Le document, comportant 21 questions, relate Le Roy, « négligeait l'aspect particulier des intentions du général Oufkir à l'égard de Ben Barka, ne s'intéressant qu'à des questions politiques et économiques », dans lesquelles, toutefois, était incluse la position politique de Ben Barka.

Lorsque, au début de juin, arrivent les réponses de Lopez au questionnaire, elles ne relateraient, prétendra le général Jacquier, aucune menace concernant le leader progressiste marocain. Toutefois, ce questionnaire ne sera jamais versé à l'instruction ni les réponses (sauf une) qu'y a faites Lopez. Au cours du premier procès, tour à tour, le président Perez, la partie civile, Antoine Lopez lui-même, constateront avec regret l'absence de ces documents au dossier. Le président promettra de les demander au général Guibaud. Mais le ministre des Armées se gardera de les produire.

On peut imaginer les raisons pour lesquelles M. Messmer se mettra ainsi au bœuf sur la langue. Le questionnaire, s'il avait été rendu public, aurait sans doute trahi la très vive appréhension que causait au S.D.E.C.E. un retour éventuel de Ben Barka au Maroc, appréhension largement partagée par Oufkir, dont les intérêts coïncidaient en l'occurrence avec ceux du service secret français.

Le Maroc, en effet, est un point stratégique vital des entreprises du S.D.E.C.E. en Afrique, une « plaque tournante ». De plus, les hommes d'affaires français qui exercent leur domination économique sur ce pays entendent conserver leurs très importants privilèges. Ils redoutent, à cette époque, un retour éventuel de Ben Barka et sa participation gouvernementale qui eût peut-être modifié la politique économique et sociale du Maroc. Ils sont enclins à tenter de s'y opposer.

Peut-être le questionnaire secret du mois de mai 1965 serait-il à rapprocher d'un autre questionnaire trouvé dans la valise de Figon (1) et qui, sa rédaction le prouve, était inspiré par Oufkir et devait être soumis, après l'« approche », à Ben Barka. Une des questions posées et qui trahissait, comme l'avocat général Toubas aura raison de le souligner, les préoccupations du ministre de l'Intérieur marocain, pourrait bien ressembler à celles contenues dans le questionnaire du S.D.E.C.E., à savoir : « On parle depuis quelques mois d'un rapprochement entre le Palais et l'U.N.F.P. On parle même de la constitution imminente d'un gouvernement où l'U.N.F.P. serait représentée. Quelle est votre opinion à ce sujet ? Les dirigeants de l'U.N.F.P. sont-ils en contact avec vous pour la chute du régime ? » Les deux questionnaires, si on pouvait les comparer, laisseraient sans doute transparaître une similaire anxiété.

Le rapport du 22 septembre

Nous en arrivons maintenant au rapport du 22 septembre, où Le Roy relate les informations de Lopez selon lesquelles Oufkir a confié à une « équipe spéciale » le soin de « monter une tentative d'approche de Ben Barka », au Caire, puis à Genève. Elle est composée de « Chtouki », Philippe Bernier et Georges Figon. Elle doit soumettre à Ben Barka le projet d'un film traitant des **révolutions** en partant des **séquences filmées lors des incidents de Casablanca**. « Ce ne serait pas Sa Majesté qui serait visée en l'occurrence, précise Lopez, mais **Oufkir, responsable de la répression** ». Lopez dit s'interroger sur les raisons exactes de « cette mission télécommandée par Oufkir ». « **Est-ce simplement le désir du ministre de l'Intérieur de situer l'activité actuelle du leader de l'U.N.F.P. ou bien de cerner au plus près un objectif permanent ?** »

Le rapport est, de toute évidence, plus précis, et menaçant, pour Mehdi Ben Barka, que les informations précédentes. Le Roy le fait suivre à la section III A du S.D.E.C.E. chargée notamment des affaires arabes et au service du contre-espionnage qui a dans ses attributions les relations avec la police. Ce service n'a pas transmis le document à la police, et le colonel Beaumont, directeur de la Recherche, le reconnaîtra à la barre.

Le chef du service de contre-espionnage qui est le responsable direct de la non-transmission du document à la police ne sera jamais

(1) Cf. le premier Cahier du *Témoignage Chrétien* sur l'Affaire Ben Barka, pp. 87-88. Ce questionnaire aurait dû être examiné par un expert en écritures. Il a été suggéré que Figon espérait se servir du document comme d'un moyen de chantage sur Oufkir.

entendu au cours du premier procès. Les explications écrites qu'il aura à fournir sur cette omission ne seront jamais versées au dossier. Il en sera de même des explications fournies par le chef du service III A. Après l'enlèvement de Ben Barka, une enquête administrative portant, entre autres, sur cette carence, sera ouverte par le directeur général du S.D.E.C.E., **mais les résultats n'en seront jamais produits.**

Pour tenter de se justifier, le colonel Beaumont, à l'audience, tentera de minimiser l'importance du rapport du 22 septembre, tandis que M^e Bruguié manifestera sa stupeur :

M^e Bruguié. — « On parle d'une **tentative d'approche, d'un objectif permanent**. Cela ne vous inquiète pas, un homme devenu un objectif permanent de son ennemi politique, une tentative d'approche menée par une **équipe spéciale** ? N'y avait-il pas là, pour vos services, matière à transmettre aux services de police pour que ceux-ci puissent éventuellement prévenir l'intéressé, et ensuite prendre des mesures de protection et de sécurité ? »

Pourtant, contre toute évidence, le général Jacquier, dans une lettre au juge Zollinger en cours d'instruction, continuera à prétendre qu'« aucun indice ne permettait au service de penser qu'il pourrait être procédé en France à l'enlèvement de M. Ben Barka ». A l'audience, il persévéra et couvra le colonel Beaumont : à l'en croire, il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour transmettre le rapport de Le Roy.

Par contre, les chefs de la police seront unanimes, qu'il s'agisse de M. Papon, alors préfet de police, de M. Grimaud, alors directeur de la Sûreté nationale, de M. Boucoiran, directeur des Renseignements généraux à la Sûreté nationale, pour déclarer : si le S.D.E.C.E. avait fonctionné normalement, s'il avait donné connaissance des informations inquiétantes, pour le moins, qu'il détenait, les mesures nécessaires auraient pu être prises pour assurer la protection de Mehdi Ben Barka.

B) LES « OMISSIONS » DE LE ROY.

Si Le Roy a bien transmis les deux rapports de mai et septembre, par la suite il va commettre volontairement une série d'omissions qui accusent sa complicité en cette affaire.

Le 8 octobre, Lopez fait savoir que, la veille, un Marocain du nom de « Djebaili » lui a téléphoné en lui demandant de se rendre à Genève. A l'instruction Lopez donnera de ce voyage la version suivante : il s'est rendu spontanément à Genève, pour une seule journée, celle du 7 octobre et non à la suite d'un coup de téléphone, et il s'y est rendu afin d'enquêter, avec méfiance, semble-t-il, sur le voyage que Figon venait de faire, les 5 et 6 octobre, à Genève, accompagné, à l'insu de Ben Barka, par « Chtouki », pour faire signer au leader

marocain le contrat du film projeté. A l'audience, il sera prouvé que c'était, en réalité, en compagnie de Boucheseiche que Lopez s'était rendu, le 7 octobre, à Genève.

La raison exacte du déplacement à Genève de ces diverses personnes qui, toutes, seront impliquées dans le rapt, pourrait bien être, comme l'a soutenu à l'audience M^e Stibbe, un nouvel « attentat contre le président Ben Barka, projeté pour cette date, et auquel Ben Barka n'a échappé que parce qu'il partait le même jour pour Djakarta ».

Le 11 octobre, un collaborateur de Le Roy, abrité sous le pseudonyme de « Michel », rédige un compte rendu de ce voyage. Au reçu de ce compte rendu, Le Roy aurait dû avoir le souci de découvrir les mobiles réels du déplacement de Lopez à Genève. De surcroît, il est troublant qu'il ait « négligé » d'informer ses chefs.

En outre, dans son rapport du 22 septembre, Le Roy avait relaté, d'après Lopez, que le « trio » (l' « équipe spéciale » chargée de « contacter » Ben Barka) s'était rendu à Genève le 20 septembre, « cette fois-ci accompagné d'un nommé Lemarchand qui aurait « arrangé » les formalités de Bernier et de Figon ». Or ce « nommé Lemarchand », Lopez se décide, aux alentours, semble-t-il, du 8 octobre, à préciser à Le Roy qu'il s'agit de l'avocat député U.N.R. de l'Yonne. (Lopez ajoute même qu'il s'agit d'un « chef de barbouzes »).

Cette identification de Lemarchand ne sera jamais transmise par Le Roy à ses chefs.

Menaces de chantage de Figon

De son voyage à Genève, Figon a rapporté une information extrêmement grave qu'il confie, le 10 octobre, à Lopez, au cours d'une visite qu'il lui fait à Orly. De cette confidence il existe plusieurs relations : celle tout d'abord que Lopez fera à l'instruction et que le président Perez rappellera à l'audience : « En réalité, les Marocains veulent profiter de mes contacts pour approcher Ben Barka, l'enlever et même éventuellement le faire disparaître ». A condition de recevoir 100 millions d'anciens francs, Figon envisage sa participation à un éventuel enlèvement. Il prie Lopez de transmettre son offre aux responsables marocains et ajoute que, s'il n'obtenait pas satisfaction, il « balancerait l'affaire aux journaux ».

Et voici la relation des propos de Figon à Lopez que Le Roy enregistre le 12 octobre, mais sans transmettre le rapport à ses chefs :

« J'ai l'impression que mon voyage au Caire avec Chtouki et Bernier cache quelque chose. S'ils veulent faire un sort à Ben Barka, moi je veux toucher de l'argent immédiatement, sinon je balance l'affaire aux journaux (...) Puisque vous êtes si bien avec les Marocains, prévenez-les. »

La troisième relation, celle du commissaire Bouvier, en suite aux interrogatoires de Lopez, est un peu différente, plus alarmante encore par la crudité des termes employés :

Figon. — « Je ne suis pas dupe, les Marocains veulent flinguer Ben Barka et moi aussi sans doute après. Je veux être payé pour ce que j'ai fait. »

Dans le récit consigné par Le Roy, celui-ci affirme qu'il « aurait formellement invité Lopez à ne pas se commettre avec Figon ».

La réalité de l'incident est corroborée par la singulière visite que Figon devait faire, le 12 octobre, à François Brigneau, directeur du journal **Minute**. Il propose à ce journal de publier des révélations sur le coup monté par les Marocains en vue de tuer Ben Barka, pour lequel lui et ses complices devaient toucher « cent briques » (100 millions). Figon aurait montré à Brigneau une lettre de chantage de 3-4 pages dactylographiée qu'il aurait adressée aux Marocains, au commandant Dlimi, précise Brigneau, lettre qu'il aurait conclue en ces termes : « Ou vous payez ou je vais tout raconter à la presse française ». Le délai de cet ultimatum devait expirer, selon Brigneau, le lundi suivant (le 15 octobre).

Ce chantage est à rapprocher de celui que, de son côté, M^e Lemarchand rapportera devant la Cour : peu après l'enlèvement, le 1^{er} novembre, Figon se rend spontanément chez lui. Il veut « faire du scandale ». Figon confie à son interlocuteur qu'il devait toucher — mais qu'en fait il n'a pas touché — 100 millions d'anciens francs. Toute peine méritant salaire, il exige un salaire des Marocains.

Pour en revenir à l'information du 10 octobre, Le Roy, mis au courant par Lopez des menaces étranges de Figon et des menaces bien plus alarmantes encore qui pèsent sur Mehdi Ben Barka, ne fait strictement rien et s'abstient d'alerter ses chefs.

A l'audience, il essaiera de se faire pardonner cette omission par la singulière explication que voici : « **Je n'avais pas à transmettre cette information qui émanait d'un affabulateur et d'un voyou** ».

Du même coup, Le Roy reconnaît que, dès cette époque, il avait identifié Figon et **connaissait son passé**.

Deux pièces disparaissent

Le 22 octobre, Le Roy est en possession d'une liste sur laquelle figurent les noms de quatre Marocains qui « cherchaient à contacter Ben Barka en vue d'un rapprochement de celui-ci avec le gouvernement chérifien ». Le Roy confie la liste à l'un de ses collaborateurs en lui demandant d'établir une note destinée au secteur « géographique » intéressé du S.D.E.C.E. Mais trois quarts d'heures environ après, il se ravise et déclare (aux termes d'une lettre signée du général Guibaud, nouveau directeur général du S.D.E.C.E.) : « Les Marocains en question ne venant sans doute pas pour discuter avec Ben Barka, mais pour le **flinguer (sic)**, ne faites rien pour l'instant, je vais voir ».

A l'audience, Le Roy tentera de « noyer le poisson ». Alors que son collaborateur, un certain Deshaumes, croit se souvenir que les

quatre noms étaient ceux de l' « équipe spéciale » chargée d'approcher Ben Barka (Oufkir, Dlimi, « Chtouki », El Mahi), Le Roy prétendra qu'il s'agissait, tout simplement, des noms de quatre gouverneurs marocains qui venaient d'arriver, le 19 octobre, à Paris, pour un stage. Mais le général Guibaud déclarera que le document portant la liste des quatre Marocains aurait été, par la suite (le 2 novembre), **retiré du dossier Lopez par Le Roy et qu'il a, depuis, disparu.** Un autre document aurait été également soustrait de la même manière par Le Roy : le double d'une note remise quelques jours après cet incident et destinée, elle aussi, à être insérée dans le même dossier. A l'audience, l'avocat de Lopez adjurera le général Guibaud de fournir une indication sur le contenu éventuel du double de l'autre note reprise par Le Roy, mais en vain.

M^e Stibbe, au nom de la partie civile, soulignera l'extrême gravité de la disparition de ces documents et estimera que « le délit de non-dénonciation de malfaiteur ne devrait pas être la seule infraction retenue à l'encontre de Le Roy ». De son côté, l'avocat général Toubas, dans son réquisitoire, soulignera la « mauvaise foi totale » de Le Roy et estimera qu'en dissimulant des informations aussi importantes, il « a joué un rôle d'une gravité assez particulière ».

C) CARENCES APRES L'ENLEVEMENT.

Examinons maintenant l'attitude du S.D.E.C.E. en général, et de Le Roy en particulier, après l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, attitude faite de passivité coupable, de réticences, d'équivoques, de faux-fuyants.

Commençons par la journée du 29 octobre.

Ce matin-là, Le Roy ne se rend pas à son bureau du S.D.E.C.E., boulevard Mortier, mais directement à Orly où il arrive environ à 9 h 30 en même temps que Ben Barka atterrissait en provenance de Genève. Pourquoi ce déplacement si matinal de Le Roy ? A l'en croire, il est venu à Orly pour recevoir le général Jacquier, retour de voyage. Pourtant l'avion de son directeur n'atterrit qu'à 11 h 40. D'ordinaire, c'est Lopez qui se charge des préparatifs rituels de l'arrivée de l'officier général et, de toute façon, il ne s'agit que de préparatifs très courts, précisera Lopez à l'audience. Mais Lopez, ce matin-là, est retenu ailleurs, et pour cause : il prépare l'enlèvement. Lopez a d'ailleurs pris la précaution, tôt dans la matinée, de téléphoner au domicile de Le Roy pour le prévenir qu'il ne se trouverait pas à Orly. C'est Mme Le Roy qui a reçu la communication. Lopez l'explique en ces termes : « Je lui ai demandé de faire part à son mari de ce rendez-vous avec les Marocains. J'ai même prononcé le nom de Ben Barka ou de B.B. et il ne pouvait y avoir aucune confusion dans l'esprit de Le Roy lorsque sa femme lui ferait la commission ».

Même si ce message n'a pas atteint son destinataire, celui-ci avait sans doute de « bonnes raisons » de penser que Lopez n'était pas ce matin-là à Orly et qu'il devait donc se substituer à lui pour préparer l'arrivée du général Jacquier. Mais pourquoi au surplus s'est-il rendu si tôt à l'aéroport ? Encore un point que le premier procès n'a pas éclairci.

Aussitôt après l'enlèvement, Lopez, rentré à Paris, téléphone à 13 h 25, du club des « Vieux de la Vieille », rue des Saints-Pères, au S.D.E.C.E. Au bout du fil répond un collaborateur de Le Roy, du nom de Boitel. Lopez lui dicte un texte concis : « **De la part de Don Pedro, faire connaître à Thomas que le rendez-vous avait lieu à Fontenay, près de chez moi** ». Boitel, qui est un grand blessé de guerre, ne retrouvera la mémoire que longtemps après, pour affirmer finalement qu'il avait bien reçu le message et qu'il était à peu près certain de l'avoir communiqué à Le Roy, lors du retour de celui-ci à son bureau, vers 16 heures.

Coups de téléphone avec la police

Le lendemain samedi 30 octobre, vers 11 heures, le ministre de l'Intérieur apprend l'enlèvement de Ben Barka, appréhendé par deux « policiers » français. A 15 h 30, le commissaire principal Charrondière, des Renseignements généraux de la préfecture de police, téléphone à l'officier de permanence du S.D.E.C.E. et lui demande « s'il était au courant de l'enlèvement de Ben Barka ». La réponse est négative. Et pourtant, le même jour dans l'après-midi, lors d'une autre communication téléphonique avec le commissaire Charrondière, le fonctionnaire de permanence du S.D.E.C.E. est à même de donner instantanément à son interlocuteur l'adresse et le numéro de téléphone de M. Mohamed Tahiri, un des principaux amis politiques de Ben Barka, résidant à Paris.

Une longue heure après, à 16 h 30, l'officier de permanence se décide à repercuter la question posée sur le service « géographique » dit « III A » dans les archives duquel est conservé le dossier concernant Ben Barka. Ce service, à son tour, retransmet l'information au général Jacquier.

En vain M^e Stibbe demandera-t-il à l'audience, au général Guibaud, pour quelle raison ce service « III A » n'a pas produit dès ce moment tout ce qu'il y a dans le dossier en question et notamment les fameux rapports de Le Roy des 17 mai et 22 septembre. Ni M. Marienne-Morvan, directeur du cabinet du directeur général, ni le général Jacquier lui-même, ne songent à vérifier si leur Maison détient des informations pouvant orienter l'enquête.

M^e Stibbe. — « Si ces informations avaient été transmises à la police, celle-ci aurait pu immédiatement prendre en filature Oufkir lors de son arrivée à Orly ou à défaut (...) les voitures de l'ambassade du Maroc dans la nuit du 30 au 31

octobre et cela aurait conduit directement la police à Fontenay ou à Ormoy où elle aurait pu délivrer le président Ben Barka ».

Le général Guibaud. — « Je suis incapable de dire ce que l'enquête administrative a donné sur ce point. »

Nous n'en saurons pas davantage, bien que M. Pompidou, par la suite, prétendra, inexactement, dans sa réponse au premier président de la Cour d'appel, « que l'enquête diligentée par le général Guibaud a été intégralement communiquée à la justice » (1).

Le long week-end

Ce samedi-là, tandis que Ben Barka est toujours séquestré et peut-être agonisant, le long week-end de la Toussaint commence. Le général Jacquier part se reposer « dans la plus complète quiétude », selon les termes de M^e Bruguière à l'audience. Pour ce qui est du colonel Beaumont, il déclarera sans ambages : « Il arrive que je tire un rideau sur ma vie d'homme de renseignements pour la consacrer à la famille, et j'entends qu'on ne m'alerte que si quelque chose d'anormal se passe ». Quant à Le Roy, il fait appel, pour les besoins de sa cause, aux sentiments les plus sacrés : « Dans ma famille nous consacrons le jour de la Toussaint à nos morts et Dieu sait si dans ma famille ils sont nombreux ceux qui sont morts pour le pays ».

Cependant Beaumont a laissé à son service, et à Le Roy en particulier, avec des indications très précises, son emploi du temps pendant les jours de fête, les lieux où il se trouverait et les heures auxquelles il pourrait être joint à son numéro personnel. Lorsque le colonel rentre, le 2 novembre, il demande à Le Roy pourquoi celui-ci n'a pas fait usage de ce numéro. Le Roy lui répond qu'il espérait avoir des informations nouvelles et qu'il ne les a pas eues. Pourtant, à l'audience, pour essayer d'excuser sa carence, il prétendra avoir bien téléphoné à Beaumont. Une femme lui aurait répondu que ce dernier se trouvait en week-end. « Mensonge ! », ripotera le colonel.

L'appel de Bellegarde

Le silence de Le Roy est d'autant plus insolite qu'il a reçu, le 31 octobre, à 11 h 36, un long appel téléphonique de Lopez, en villégiature avec sa famille à Bellegarde (Loiret). Pourtant Le Roy attendra le 2 novembre pour faire un compte rendu écrit de cette conversation à l'adresse de M. Beaumont. Mais encore n'y relatara-t-il qu'une faible partie de ce que lui a raconté Lopez.

(1) Une lettre du général Guibaud au ministre des Armées, en date du 14 février 1966, versée à l'instruction, révélera « un certain nombre d'éléments » résultant de l'enquête administrative, mais la lettre se terminera par les mots : « l'enquête continue ». Et l'on n'en connaîtra jamais la suite.

Dans ce compte rendu au colonel Beaumont, Le Roy omet, entre autres, de rapporter qu'il a répondu à Lopez, qui avait ouvert la conversation en lui demandant s'il avait appris la nouvelle de l'enlèvement de Ben Barka : « Il y a de l'Oufkir là-dessous ».

Le général Jacquier, à l'audience, s'étonnera de ce que Le Roy ne lui ait pas rendu compte immédiatement de la communication de Lopez et le président Perez mettra en relief la carence du chef d'études :

Le Président. — « Je vais vous dire ce qui me vient à l'esprit (...) S'il ne vous avait pas paru opportun d'indiquer ce que vous aurait dit Lopez (...), n'y aurait-il pas alors le réflexe de l'homme qui consistait à prendre le téléphone et à appeler le général Jacquier pour lui dire : mon général, je voudrais vous voir parce qu'en dehors des questions formelles de service, j'ai des éléments qui, humainement, me paraissent inquiétants ? Est-ce que je ne puis pas vous les donner pour que vous les transmettiez à la police ? »

Presque aussitôt après l'entretien téléphonique de Lopez et de Le Roy du 31, à 11 h 36, l'officier de police Lebon, de la préfecture de police, téléphone, à 12 h 45, au S.D.E.C.E. pour demander « si M. Ben Barka a été contacté par un officier traitant du service dans la journée du 29 ». Le Roy prend à la lettre la question et n'hésite pas à jouer sur les mots : puisque Lopez n'est qu'un « honorable correspondant », voire un agent, mais non un « officier traitant », il fait répondre froidement, à 13 h 15, par la négative. Attitude qui lui vaudra, à l'audience, ces observations cinglantes de ses anciens chefs :

Le général Jacquier. — « Il aurait dû dire : je rends compte à mon chef. Il aurait dû dire : il y a quelque chose. »

Le général Guibaud. — « Il est inconcevable qu'il se soit borné à cette réponse aussi brève que négative. »

Les péripéties du 2 novembre

Le Roy commence cette journée en rendant visite, d'assez bon matin, à son directeur, M. Beaumont, pour lui remettre enfin le rapport écrit concernant sa conversation téléphonique avec Lopez du 31 octobre. Il est reçu ensuite par le général Jacquier. Puis Le Roy se rend à un rendez-vous, pris antérieurement, pour déjeuner avec le commissaire Caille, des Renseignements généraux, et un industriel du nom de Carcassonne-Leduc. Le commissaire Caille est fort en retard car il est en train de mener sa propre enquête sur l'affaire Ben Barka, pour le compte du préfet de police. Il a été renseigné, dès la veille, par un indicateur et ce jour, à 13 heures, il a recueilli de précieuses informations en provenance du truand Figon, que lui a communiquées, au téléphone, le député-avocat Pierre Lemarchand. Il a appris, entre autres, la participation de Lopez à l'enlèvement. Le déjeuner, commencé à 14 heures, au « Galant Verre », rue de

Verneuil, ne dure qu'une demi-heure car, déjà, à 15 heures, Caille doit s'éclipser pour aller **faire son rapport au préfet.**

Caille, dès le début du repas, fonce :

Caille. — « Vous y êtes en plein, vous, le S.D.E.C.E., dans la m... »

Aux questions de Caille, Le Roy a le front de répondre qu'il ne sait « rien », « rien » des circonstances de l'enlèvement. « Nous sommes complètement ignorants de cette affaire ». A l'audience, le président Perez reprochera à Le Roy de ne pas avoir été « très bavard » avec le commissaire, compte tenu de tout ce qu'il avait déjà appris par Lopez.

Alors le commissaire Caille, à brûle-pourpoint, révèle à son interlocuteur qu'il sait que Lopez est dans le coup. Et Le Roy s'exclame : « Vous êtes rudement bien renseigné ! » Caille, qui a ses informateurs, fait un geste d'arrière en avant pour mimer un coup de poignard qu'aurait donné Oufkir à Ben Barka.

Le Roy finit-il par se montrer moins laconique ? A l'instruction, le 22 janvier 1966, le commissaire Caille affirmera : « Les réponses de M. Finville m'ont conduit à prendre au sérieux les informations que j'avais obtenues avant d'aller à ce déjeuner ».

Une délégation du S.D.E.C.E.

Des coups de téléphone donnés au général Jacquier par le ministre de l'Intérieur et le cabinet du premier ministre, dans la matinée du 2 novembre, ont provoqué dans les hautes sphères du S.D.E.C.E. un remue-ménage. « Ça bouge, ça bouge », a confié, au déjeuner, Le Roy à Caille. Le directeur général du S.D.E.C.E. se résout donc à envoyer aux services de police une délégation composée de M. Camp, directeur-adjoint du service de contre-espionnage, service qui, au S.D.E.C.E., est chargé des relations avec la police, de M. Klein, dont les attributions, beaucoup plus modestes, consistent à porter les plis du S.D.E.C.E. à la police, et enfin de Le Roy. Les consignes du général Jacquier sont catégoriques :

« Mettre tout en œuvre pour aider la police dans sa tâche ; à cet effet, revoir tous les fichiers du service, notamment en ce qui concerne Figon, rassembler tous les éléments d'information, établir une fiche sur Lopez... »

Parmi les éléments d'information à fournir figure, bien sûr, la communication téléphonique du 31 octobre entre Lopez et Le Roy. (Quant à la fiche, qui situe minutieusement le statut de Lopez vis-à-vis du S.D.E.C.E., elle n'a pas besoin d'être « établie ». Elle existe depuis janvier 1964. Elle a été rédigée par Le Roy, officier traitant de Lopez. Mais la délégation ne la remet pas à la police. Le ministre des Armées refusera de la communiquer au juge d'instruction et M^e Maggiani, à l'audience, insistera en vain pour qu'elle soit versée à la Cour.)

Cependant, M. Camp, qui fait fonction de chef de délégation, n'a pas reçu directement ses instructions du général Jacquier, **mais du directeur de la Recherche, M. Beaumont.** Les consignes de ce dernier sont **singulièrement limitatives.** A l'audience, M. Camp précisera : « Je n'avais pas été chargé d'aller dire tout ce que le S.D.E.C.E. savait sur les préparatifs de l'enlèvement de M. Ben Barka (...) Il s'agissait uniquement de résumer pour la police le rapport qu'avait transmis M. Le Roy le 22 septembre. Il s'agissait aussi d'aller à la police dire que le S.D.E.C.E. n'avait pas organisé le rapt ».

M. Beaumont a muni la délégation d'une « fiche » dont le général Jacquier affirme avoir ignoré le libellé et qui ne contient que des « bribes d'information » extraites du rapport de Le Roy du 22 septembre. Il n'y est question que de l'« équipe spéciale » chargée de contacter Ben Barka et du projet de film sur les « révolutions ». Si le « directeur général de la Sûreté marocaine » (Dlimi) y est mis en cause, le nom du général Oufkir n'est pas même prononcé.

Le seul point sur lequel la fiche est un peu plus explicite que le rapport du 22 septembre est celui concernant Lemarchand, qui est mis en cause plus nettement : « Un certain Lemarchand (sans autre précision) aurait entretenu des contacts avec les trois personnes ci-dessus qu'il aurait accompagnées à Genève vers le 20 septembre dans le but d'y reprendre contact avec Ben Barka ».

Le Roy connaît fort bien les quatre personnes dont le nom figure sur la fiche. N'a-t-il pas déjeuné avec « Chtouki » dans un restaurant de la rue Oberkampf ? Il sait, en tout cas, depuis le 8 octobre, qui est « un certain Lemarchand ». Il n'ignore pas davantage qui est Figon et le colonel Beaumont révélera à l'audience que le S.D.E.C.E. détient un dossier Bernier. Pourtant Le Roy se garde de suppléer verbalement au laconisme du document.

La fiche, au surplus, est largement dépassée, à la fois par la conversation téléphonique de Bellegarde du 31 octobre et par les propos (hors procès-verbal) que Philippe Bernier, on le verra plus loin, a tenus la veille devant le commissaire Marchand et qui faisaient allusion à la « cruauté » d'Oufkir. La fiche ne fait mention ni de Lopez, ni de la venue à Paris d'Oufkir et de Dlimi, ni de la nuit passée par Oufkir chez Lopez, ni des allées et venues nocturnes d'Ormoy, etc.

Lopez lui-même reconnaîtra, à l'audience, que cette fiche « était vraiment expurgée et qu'elle ne signifiait rien », M^e Maggiani qu'elle était « incroyablement résumée ».

Munie d'un document aussi dérisoire, la délégation du S.D.E.C.E. se présente donc le 2 novembre, à 15 heures, chez M. Godard, directeur du cabinet du directeur général de la Sûreté nationale. Le Roy est en retard car il est en train, explique-t-on à M. Godard, de faire une « vérification ». Cette « vérification », c'est la brève rencontre qu'il vient d'avoir avec Lopez dans les parages de la rue des Saussaies.

Tout comme Le Roy l'avait fait au cours de son déjeuner avec le commissaire Caille, la délégation est venue non pas tant pour renseigner que pour se renseigner elle-même en essayant de saisir au vol ce que la Sûreté nationale pourrait bien connaître de l'affaire : « J'ai l'impression que l'on cherchait à me faire parler », confirmera M. Godard à l'audience.

Quand Le Roy se décide à arriver, en fin d'audience, il résume, en aparté, à ses deux collègues la courte conversation qu'il vient d'avoir avec Lopez, laissant M. Godard sur sa faim.

A 16 heures, les trois compères du S.D.E.C.E., passant d'une police et d'une rive de la Seine à l'autre, sont reçus par M. Somveille, directeur du cabinet du préfet de police. Cet entretien mérite qu'on s'y arrête, car il sera caractérisé, à l'audience, par le bâtonnier Thorp, comme l'« un des points cruciaux » de l'affaire. M. Camp, comme chez M. Godard, jure ses grands dieux qu'« il ne sait pas du tout ce qu'est cette affaire Ben Barka ». Mais soudain, racontera M. Klein à l'audience, le commissaire Caille, que M. Somveille avait prié de se joindre à l'entretien, demande : « Et si je vous prouvais que Lopez a participé à l'enlèvement ! » Le Roy se récrie : son informateur vient de lui donner sa parole qu'il n'y a pas participé (1). Et Le Roy, pour tenter de repêcher Lopez, adjure M. Somveille de « tenir compte au maximum de la qualité de Lopez d'informateur du S.D.E.C.E. », ajoutant cependant que, si Lopez était coupable, le S.D.E.C.E. ne le couvrirait pas.

MM. Camp et Klein confirmeront par la suite, au cours de l'enquête administrative ouverte par le S.D.E.C.E., que les déclarations de Le Roy ne permettaient pas d'établir une corrélation entre le voyage d'Oufkir-Dlimi et l'enlèvement de Ben Barka.

A l'audience, M^e Stibbe, au nom de la partie civile, accablera Le Roy pour la « faute énorme » qu'il a commise au cours de cette entrevue et réussira à le démonter.

Lorsque M. Marianne-Morvan, directeur du cabinet du général Jacquier, apprendra que Le Roy n'a pas donné à la police, cet après-midi du 2 novembre, toutes les informations dont il disposait, il manifestera, à l'audience, une « stupeur », réelle ou feinte.

M^e Biaggi, l'un des avocats de Lopez, soulignera, de son côté, la gravité des mensonges de Le Roy qui, dit-il, « transforme ainsi les soupçons qu'avait M. Somveille en suppositions gratuites quant à la relation des événements faite par le commissaire Caille ». En d'autres termes, Le Roy a essayé de jeter le doute sur la véracité des graves informations recueillies par le commissaire.

(1) Lopez, à l'audience, conviendra qu'il avait joué sur les mots : il avait juré seulement de n'être pas compromis dans une agression contre Ben Barka.

Encore un compte rendu truqué

Mais Le Roy va encore plus loin dans la voie de la tromperie. Il a déjà envoyé un compte rendu fort incomplet de sa communication téléphonique avec Lopez le 31 octobre. Et voici qu'il récidive.

De retour au S.D.E.C.E., il n'hésite pas à adresser au général Jacquier un compte rendu truqué de la délégation auprès de la police. Il y prétend avoir fourni un certain nombre d'informations qu'en réalité il a soigneusement gardées par devers lui.

A l'audience, M. Somveille fera contre lui une déposition accablante : il n'avait pas été question, au cours de la délégation et contrairement aux affirmations du compte rendu de Le Roy au général Jacquier, d'une manœuvre téléguidée par Oufkir et Dlimi. A aucun moment les noms d'Oufkir et de Dlimi n'avaient été rattachés à l'enlèvement de Ben Barka. A aucun moment il n'avait été question d'un déplacement du général Oufkir à Ormoy dans une voiture du corps diplomatique. A aucun moment il n'avait été question d'un déplacement du général Oufkir à Orly, etc., etc.

Renchérissant sur M. Somveille, le commissaire Caille confirmera que les faits rapportés comme ayant été produits par Le Roy chez M. Somveille ne l'avaient pas été.

Le coup de grâce sera donné à Le Roy par le général Jacquier qui, au premier procès, laissera échapper ces paroles : « **Tout le monde, à partir du 2 novembre, était convaincu qu'Oufkir et Dlimi étaient dans l'affaire** ». Pourtant, cette conviction, Le Roy n'a pas voulu la faire partager, en cet après-midi du 2 novembre, à deux hauts fonctionnaires de police, pas plus d'ailleurs que le général Jacquier, qui a préféré n'en point faire part au gouvernement.

La panique

Le soir de cette même journée du 2 novembre, à 20 heures, Le Roy a un nouveau rendez-vous avec Lopez, avenue Rapp, au café « Le Bougnat », que tient la femme de son collaborateur Lenoir. Les deux hommes sont maintenant accablés. Le Roy se sent perdu. Il se lamente : « Mon petit vieux, je saute, je saute ! »

Le chef d'études commence alors à se préoccuper enfin du sort du disparu. Il s'agit maintenant, insiste-t-il auprès de Lopez, de « tout faire pour retrouver M. Ben Barka ».

Au même moment, la police recherche activement l'« introuvable » Lopez. M. Somveille, au cours de l'entretien de l'après-midi, a pressé Le Roy d'inviter son agent à se présenter **sans délai** à la brigade criminelle. Le Roy répond que, s'il rencontrait son informateur, il l'inciterait à se présenter à la police, mais il ne dit pas qu'il l'a rencontré, une heure plus tôt, ni qu'il va le rencontrer à nouveau dans

quelques heures. Le soir, il conseille, certes, à Lopez de se présenter, mais seulement le lendemain.

Dans la même soirée, Le Roy offre de mener lui-même des investigations sur l'affaire Ben Barka et à aider l'autorité chargée de l'instruction, mais le colonel Beaumont qui semble bien être, par-dessus la tête du général Jacquier, l'un des véritables patrons du S.D.E.C.E., adresse à Le Roy, le lendemain 3 novembre, une note stupéfiante dont voici les termes :

« Ne rien faire dans l'histoire Ben Barka (**pas d'initiative**).

« Rendre compte éventuellement des informations recueillies, **mais sans orienter particulièrement nos sources**.

« Rendre compte également immédiatement des réactions P.P. [Préfecture de Police] sur notre **agent**. » (1)

Ainsi donc, le S.D.E.C.E., ce 3 novembre, se montre plus préoccupé du sort de son agent Lopez que de celui du disparu. A l'audience, M^e Maggiani révélera que la note de Beaumont « a fait bondir le général Jacquier », lequel viendra confirmer lui-même que ce n'était pas lui qui l'avait rédigée.

Pour tenter de se justifier, M. Beaumont, et à sa suite le général Guibaud, soutiendront que le S.D.E.C.E. n'a pas vocation sur le territoire français, que l'enquête est menée par la police et qu'en conséquence elle est « tout à fait hors de la compétence du S.D.E.C.E. ».

Il n'en reste pas moins que, jusqu'au bout, le S.D.E.C.E. aura mis tout en œuvre pour brouiller les pistes de l'enquête, pour rendre plus ardue la tâche de la police.

La question se pose, inévitablement : pourquoi ? Quel intérêt a le S.D.E.C.E. à opposer tant de verrous à la recherche de la vérité ? Le Roy, pour sa part, veut-il simplement, comme le suggérera peut-être avec indulgence l'avocat général Toubas, dans son réquisitoire, en dire le moins possible afin de ne pas avoir à avouer qu'il a dissimulé des informations relatives à l'affaire ? Mais, dans ce cas, pourquoi donc les a-t-il dissimulées ? D'autre part, le rôle joué par le colonel Beaumont est tout aussi insolite que le sien. Quel intérêt a donc le directeur de la Recherche à mettre la lumière sous le boisseau ?

Le duel Le Roy-Beaumont

Il est à noter, à ce propos, qu'au cours du premier procès les deux principaux responsables de la carence du S.D.E.C.E., Le Roy et Beaumont, s'affronteront âprement, essayant de rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de leurs fautes respectives. Beaumont accablé, à l'audience, son ancien subordonné qui, soutenu par son défenseur, M^e Maggiani, ripostera en soutenant que, s'il y a eu d'autres carences que les siennes, elles mériteraient tout autant d'être sanctionnées. Et, corsant son argumentation par une sorte de chantage,

(1) Les mots en gras sont soulignés dans la note.

il menacera Beaumont, de façon plus ou moins voilée, de rendre publics de bien gênants secrets de la « défense nationale ».

C'est ainsi qu'à l'audience du samedi 1^{er} octobre, Le Roy, poussé à bout par Beaumont, laissera échapper une insinuation aussi prometteuse qu'énigmatique : « Aujourd'hui, je suis nerveux pour la raison suivante : c'est que, moi aussi, je suis obligé de me libérer un petit peu. Je suis enfermé dans le secret de la défense nationale et cela confine aux menaces, car il se produit quoi : je dois établir mon innocence ici, et je le ferai la semaine prochaine. Vous serez édifiés sûrement, mais, si c'est pour quitter cette Cour et me retrouver dans un fourgon cellulaire pour aller à la Cour de Sécurité de l'Etat, alors, monsieur le Président, je vous demande votre protection. »

Le repos dominical ayant porté conseil, Le Roy retrouvera, à l'audience du lundi 3 octobre, une partie de son sang-froid. « Samedi, j'ai été un peu nerveux (...) Mais aujourd'hui, monsieur Beaumont, ce que je vous reprocherai toujours, c'est que vous m'avez abandonné ». Et, s'aventurant, malgré tout, sur un mode prudemment allusif, dans la voie des révélations, Le Roy posera brusquement la question : « Voulez-vous, monsieur Beaumont, me dire si, lorsque j'étais au **Brain Trust Action...** vous vous souvenez ? » Désarçonné par ce brusque rappel d'une opération secrète parfaitement inavouable, Beaumont affectera l'ignorance ou l'amnésie. Dans sa plaidoirie du 17 octobre, M^e Maggiani, avocat de Le Roy, accablé Beaumont sur le même mode : « Il est [Beaumont] absolument incapable de réaliser une opération de renseignement. Il en a réalisé une, une seule, qui s'est traduite par le parachutage de gens au-delà d'une frontière. On ne les a plus revus. »

Incapable ou complice ?

Quoi qu'il en soit de ces sordides règlements de comptes entre Le Roy et Beaumont, la question se pose, inexorablement, de savoir si le S.D.E.C.E. s'est montré seulement incapable de prévenir l'enlèvement de Ben Barka ou s'il en a été le complice. Dans sa plaidoirie, le bâtonnier Thorp concentrera son attention sur le rôle particulièrement équivoque du colonel Beaumont : « Le colonel Beaumont n'a pu dissiper chez nous la certitude que nous avons de la couverture qui existe au sein du S.D.E.C.E. (...) et qui explique cette passivité invraisemblable ». Et le bâtonnier se dira convaincu que « **c'est au niveau des services médians entre le général Jacquier et M. Le Roy-Finville que se trouve placée cette couverture** ». Le bâtonnier révélera également que l'enquête administrative au sein du S.D.E.C.E. a été confiée, comme par hasard, au même colonel Beaumont, qui, assurément, se fût trouvé mieux à sa place dans le rôle d'enquêteur que dans celui d'enquêteur.

Dans son intervention à l'Assemblée nationale, le 6 mai 1966, le premier ministre conviendra que le S.D.E.C.E. « avait été trop longtemps associé aux guerres coloniales » et que « certains de ses cadres conservaient une mentalité, des habitudes et aussi des liens hérités de cette époque ». Lui faisant écho, M^e Bruguière demandera au général Jacquier, à l'occasion de sa déposition : « N'a-t-il pas subsisté au sein du S.D.E.C.E. trop de cadres nostalgiques d'une époque révolue, celle de la colonisation, et qui se sont mal adaptés aux problèmes nouveaux posés par l'indépendance de certains pays ? »

Le rôle du premier ministre

Au niveau le plus élevé, c'est-à-dire celui du premier ministre, responsable du S.D.E.C.E. à l'échelon gouvernemental, la thèse officiellement soutenue sera que les informations accumulées, depuis des mois avant l'enlèvement, par le S.D.E.C.E., quant à la souricière tendue à Mehdi Ben Barka, ne sont jamais parvenues jusqu'à l'Hôtel Matignon. A l'Assemblée nationale, le 6 mai 1966, M. Georges Pompidou prendra inopinément la parole, sous forme d'interruption, en plein discours de M. Frey, ministre de l'Intérieur, comme un homme qui n'a pas la conscience tout à fait tranquille. Et il affirmera : « Dès qu'il est apparu qu'un agent du S.D.E.C.E. était mêlé à l'affaire et qu'il avait pu donner des renseignements à ses supérieurs, j'ai prescrit une enquête sur les documents que le S.D.E.C.E. nous avait transmis — ainsi qu'à l'Elysée — depuis le mois de mai. Tous ces documents ont été repris un par un. Dans aucun, à aucun moment, sous aucune forme, ne figurait la moindre indication permettant de croire qu'une menace quelconque pesait sur le malheureux Ben Barka ». La même réponse sera faite, sur une question écrite de la partie civile, au premier président de la Cour d'appel.

Il n'en reste pas moins que le conseil des ministres, dans sa séance du 19 janvier 1966, prendra deux graves sanctions : d'une part, il révoquera le général Jacquier, directeur général du S.D.E.C.E., qui sera remplacé par le général Guibaud ; d'autre part, il enlèvera au premier ministre le contrôle du service secret qui sera repris en main par le ministre des Armées. Pour tenter de justifier leur flagrante carence, les services du S.D.E.C.E. insinueront que c'était de l'échelon le plus élevé, c'est-à-dire du cabinet du premier ministre lui-même, qu'étaient descendues des instructions recommandant de ne plus importuner le premier ministre avec des rapports plus ou moins incontrôlables sur des projets d'enlèvement ou d'attentat visant telle ou telle personnalité politique étrangère. A l'audience, le général Jacquier dira joliment tout le mépris dans lequel il tient ce genre de ragots : « L'attentat, c'est une information dévaluée ».

On conçoit que les responsables français manifestent un certain scepticisme, voire une certaine indifférence, à l'égard de rumeurs

incontrôlables de coups d'Etat ou de tentatives d'assassinat de tel ou tel grand hôte de la France. Mais, lorsque ces rumeurs sont suivies d'indices concrets qui laissent entrevoir les préparatifs d'un crime, lorsque ces derniers acquièrent une notoriété publique au point que, dans bien des pays tant africains, arabes, qu'européens, les services de police en ont parfaitement connaissance et que de nombreux journalistes et hommes politiques en sont informés, alors le scepticisme ou l'indifférence des responsables deviennent complicité ou carence coupable.

Or voilà que les hautes autorités, depuis le premier ministre jusqu'au préfet de police Papon, croyant pouvoir ainsi dégager leur responsabilité, expliquent à l'opinion publique qu'elles ignoraient totalement les menaces qui pesaient sur la vie de Ben Barka et même que ces menaces étaient insoupçonnables, du fait que des contacts s'étaient noués entre le Palais royal et les chefs de l'opposition marocaine et que des négociations étaient en cours en vue de l'entrée de ces derniers dans le gouvernement de leur pays.

Ces explications sont-elles admissibles ? Autrement dit, est-ce que les hautes autorités françaises pouvaient être dans l'ignorance totale de la situation politique au Maroc telle qu'elle se dessinait au début de juillet 1965 ?

D'abord, en ce qui concerne le S.D.E.C.E., nous croyons avoir souligné suffisamment la responsabilité des chefs de certains de ses services pour avoir à y revenir. Nous savons déjà que certains des rapports de Lopez transmis par Le Roy aux autres services compétents contenaient suffisamment d'indications alarmantes qui auraient dû mobiliser l'attention du colonel Beaumont et du service chargé des relations avec la police et les inciter à les communiquer à cette dernière, afin qu'elle puisse prendre à temps les mesures qui s'imposaient.

Nous savons aussi que, lorsque Lopez et Le Roy, pour atténuer leur culpabilité, le colonel Beaumont, pour justifier sa carence, invoquent, comme circonstance absolutoire, le soi-disant rendez-vous politique entre personnalités marocaines et Ben Barka, ils ne peuvent pas être de bonne foi ; que lorsque Lopez et Le Roy jouent aux innocents trompés en soutenant qu'ils croyaient simplement faciliter un rapprochement entre le dirigeant de l'U.N.F.P. et les représentants du pouvoir royal, ils ne disent pas la vérité, car comment peuvent-ils prétendre avoir été dupes, puisque c'est lui-même, Lopez, qui informe en termes concrets le chef du service d'études des menaces qui pèsent sur le sort de Ben Barka et que c'est lui, Le Roy, mis ainsi constamment au courant de ces menaces, y compris des confidences de Figon à Lopez, qui n'hésite pas à répondre à celui-ci, qui l'informe, le dimanche 31, par un coup de téléphone de Bellegarde, de l'enlèvement et des opérations qui ont suivi : « Il y a de l'Oufkir là-dessous ! »

Mais l'ambassade de France au Maroc ?

Faut-il admettre que le S.D.E.C.E. ne pouvait pas être pour le gouvernement français une source de renseignements **certaine et sûre** ? **Soit.** Mais l'ambassade de France à Rabat ? Tout le monde sait que cette ambassade est l'une des plus importantes ambassades de France dans le monde, en raison notamment de l'importance de la colonie française et des intérêts français au Maroc. L'un des rôles des services de cette ambassade n'est-il pas de suivre l'évolution générale du pays, en particulier dans le domaine politique, et de porter ses renseignements à la connaissance des autorités françaises compétentes ?

Les choses étant normalement ainsi, peut-on concevoir que des événements, de surcroît caractéristiques de cette évolution, relatés par la presse locale, connus des milieux politiques ou syndicaux marocains et de différents observateurs étrangers, **aient totalement échappé à l'attention des services de l'ambassade de France au Maroc et à eux seuls ?**

Lorsque M. Robert Gillet, notre ambassadeur à Rabat, condescendra à venir quelques minutes à la barre, drapé dans un aristocratique et dédaigneux mutisme, lorsqu'il invoquera le « secret diplomatique » pour ne répondre à aucune des questions qui lui seront posées, ne sera-ce pas plutôt un élégant moyen d'éluder ses lourdes responsabilités ?

III

LES RESPONSABILITÉS DE LA POLICE

EXAMINONS maintenant le comportement des chefs de la police française aux différentes phases qui ont précédé ou suivi l'enlèvement.

Le jour et le lendemain du rapt

Tout d'abord, il y a lieu de s'étonner que la protection de Ben Barka n'ait pas été assurée dès son entrée sur le sol français le matin du 29 octobre. Il est prouvé que son départ de Genève avait été signalé par la police des frontières. L'argument officiel est que, depuis plusieurs années, depuis la fin de la guerre d'Algérie et l'orientation de la politique française en direction du tiers monde, Ben Barka avait lui-même demandé que ses déplacements en France ne fussent plus protégés. Nous avons déjà montré plus haut ce qu'il convient de penser de cet alibi fondé sur la prétendue méconnaissance par les autorités françaises de la situation marocaine.

Vers 15 heures, Azemmouri parvient à informer les étudiants marocains à Paris de « l'arrestation » de Mehdi, opérée par deux policiers français, à 12 h 15 devant le Drugstore. Cette nouvelle, communiquée par téléphone au Maroc, à des amis de Ben Barka, était déjà connue à Rabat vers 19 heures.

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 1 heure du matin, M. Tahiri, résidant à Paris, ami de Ben Barka, et que ce dernier devait rejoindre à 19 heures, apprend cette « arrestation ». Il a immédiatement compris, comme il le relatera devant le commissaire Marchand et dans sa déposition devant la Cour, qu'il ne pouvait s'agir d'une arrestation, mais d'un enlèvement organisé par les autorités marocaines avec la complicité de policiers français, car il connaissait, ce qui était su par tous les initiés, journalistes ou hommes politiques, les multiples attentats auxquels le leader avait miraculeusement échappé tant au Maroc qu'à Genève, la haine que vouait à Ben Barka le pouvoir marocain, les agissements des services spéciaux marocains en France et en Europe et la coopération technique étrangère dont bénéficient ces derniers.

M. Tahiri alerte aussitôt plusieurs capitales de pays amis et, en premier lieu, ses amis de l'U.N.F.P. au Maroc. Il téléphone également à ses amis français mais vainement, car le long week-end de la Toussaint a déjà commencé.

Dans la matinée du 30 octobre, vers 9 heures, il a pu, d'une part, entrer en contact avec le président Edgar Faure pour lui demander d'interroger les autorités françaises sur ce qu'elles savaient de l'enlèvement, sans aucun doute tramé par le pouvoir marocain, avec la complicité de policiers français, et les mesures qu'elles comptaient prendre et, d'autre part, informer de la même façon le journal **Le Monde** par l'intermédiaire de M. Jean Lacouture.

L'information ainsi donnée à ses amis, tant à Paris qu'à l'étranger, était précise : Ben Barka a été enlevé devant le Drugstore. Cet enlèvement ne pouvait être que l'œuvre des autorités marocaines avec la complicité de policiers français.

Avant midi, M. Tahiri est informé, tant par M. Jean Lacouture, qui venait d'interroger le Quai d'Orsay, que par la personne qui était chargée de prendre contact avec le président Edgar Faure, que les autorités françaises interrogées, après investigations préliminaires, confirmaient que Ben Barka n'était pas entre les mains de la police.

Mais cette confirmation atteste que le gouvernement est alerté et qu'il a connaissance du rapt de Ben Barka, ce que l'ancien préfet de police Papon rappellera devant la Cour quand il évoquera sa communication téléphonique avec le ministre de l'Intérieur du samedi 30 octobre, vers 11 h 30.

Ainsi informé de l'enlèvement de Ben Barka, avec indication sur les auteurs présumés du crime et sur leurs complices, le samedi 30 octobre avant midi, qu'a fait le gouvernement ?

Rappelons qu'à cette date et à ce moment, ni Dlimi, ni Oufkir ne sont encore arrivés à Paris et que l'irréparable peut être évité.

Les mesures de sécurité élémentaires ont-elles été prises, telle la surveillance et filature des personnalités marocaines arrivées à Paris ou des responsables des services de police spéciaux marocains, opérant à Paris et connus, sans aucun doute, de la police française, le verrouillage des frontières et des aéroports, etc. ?

Comme le confirmera le commissaire Marchand, à qui, d'abord, fut confiée l'enquête sur le rapt de Ben Barka, les premières mesures de sécurité n'ont été prises qu'au début de l'après-midi du dimanche 31 octobre, c'est-à-dire lorsque l'irréparable a été accompli et que les auteurs du crime, Dlimi et Oufkir, ont déjà quitté le territoire français, le premier pour le Maroc et le second pour Genève.

Or, si les mesures de sécurité avaient été prises dès que l'alerte fut donnée et si, tout au moins, les personnalités marocaines arrivées à Paris le samedi 30 avaient été l'objet de surveillance de la part de la police française, elle n'aurait pas manqué de découvrir à temps le lieu de séquestration de Ben Barka, lequel pouvait ainsi être

arraché aux mains de ses assassins, qui se trouveraient aujourd'hui dans le box des accusés.

Carence coupable, incapacité ou complicité ?

M. Frey, à l'Assemblée, et M. Papon, à la barre des Assises, ont tenté de convaincre l'opinion que les retards pris dès le départ par l'information incomberaient à la partie civile qui n'aurait pas déposé plainte aussitôt.

Il est bien évident que, si M. Tahiri ou le frère de la victime, au lieu d'alerter immédiatement les plus hautes personnalités de l'Etat, avaient déposé plainte entre les mains d'un quelconque commissaire de police, le gouvernement aurait été alerté beaucoup plus tard et que MM. Frey et Papon auraient alors reproché à la partie civile, compte tenu de la personnalité de M. Ben Barka, de s'en être tenue à une plainte banale qui risquait d'être renvoyée au service des Recherches dans l'intérêt des familles. Il est plus évident encore que le gouvernement, averti d'un crime commis en France sur la personne d'un des leaders les plus en vue du tiers monde, la police aurait dû automatiquement et immédiatement recevoir l'ordre d'ouvrir l'information selon la procédure du flagrant délit.

L'enquête policière : Marchand, un commissaire naïf

Donc c'est le 31 octobre que le commissaire Marchand, assisté du commissaire Guerlain, se voit confier, à titre intérimaire, l'ouverture de l'enquête judiciaire. Il diffuse à 18 h 45 un télégramme de recherche concernant Ben Barka et l'étudiant qui l'accompagnait à Saint-Germain-des-Prés, télégramme qui couvre l'ensemble du territoire français, frontières et aéroports compris. Mais il ne demande aux services compétents la mise en place d'aucun dispositif de sécurité qui eût dû contrôler les départs de personnes, de colis, les allées et venues entre la France et le Maroc, car Boucheseiche s'enfuit, dès le 1^{er} novembre, à 9 h 40, en direction du Maroc.

Pourtant M. Marchand apprend, par coup de téléphone de M. Tahiri, la présence d'Oufkir en France. Mais il néglige cette information. (Il est à noter, à ce propos, que le ministre de l'Intérieur ne sera avisé que le **2 novembre** de l'arrivée du général Oufkir à Orly, le 30 octobre, à 17 h 30, parce que la fiche concernant cette arrivée « était passée ailleurs ».) M. Marchand ne parvient pas à « soupçonner le ministre [marocain] d'un fait aussi grave ». Jusqu'au 4 novembre au matin, le général Oufkir sera tabou pour toutes les polices françaises.

Le lendemain, 1^{er} novembre, le même Marchand reçoit la visite spontanée de Philippe Bernier qui, peut-être, espère, en prenant les

devants, paraître moins suspect à la justice. Assisté de son adjoint, le commissaire Guerlain, M. Marchand procède à l'audition de celui qui n'est encore qu'un témoin. Il lui demande s'il a des soupçons :

Bernier. — « Oui, j'ai des soupçons, Mehdi Ben Barka lui-même m'a informé des précédentes tentatives d'attentat. Il m'avait désigné l'auteur, à ses yeux, de ces tentatives, c'était le général Oufkir. »

Marchand. — « Et si c'était le général Oufkir ? »

Bernier. — « Ben Barka n'a aucune chance de s'en sortir. Je connais la cruauté du général Oufkir. C'est un homme qui tue. C'est connu de tout le monde. »

Mais le commissaire se bouche les oreilles. Il ne veut faire, comme il l'avouera lui-même à l'audience, « aucune relation entre la présence du général Oufkir et une issue fatale » car « c'était une hypothèse trop grave ». Il ne croit pas devoir joindre au procès-verbal la déclaration de Bernier, qui constitue, dira-t-il, « le genre de choses que l'on ne désire pas faire apparaître dans une déposition de témoin ».

Caille : un commissaire trop à la page

Le commissaire Caille, des Renseignements généraux, a été plus averti, plus curieux et plus diligent que le commissaire Marchand. Il a, d'ailleurs, des raisons de l'être. Tout d'abord, comme l'avancera M^e Bruguier à l'audience, il a peut-être « eu vent de ce qui se tramait, **antérieurement à l'enlèvement** ». Sur M^e Lemarchand, M^e Bruguier émettra, d'ailleurs, les mêmes soupçons :

M^e Bruguier. — « Mon avis est que Lemarchand savait, avant les faits, que quelque chose se tramait contre Ben Barka. Je ne dis pas, n'ayant pas les éléments de preuve, qu'il y a participé. Je dis (...) que, pour le moins, il le savait ».

En tout cas, le commissaire Caille est l'ami de M^e Lemarchand, avocat, protecteur et ami de Figon. Enfin le commissaire Caille a des informateurs plus bavards que les gens du S.D.E.C.E., tels que les Gohier, Vignaud, Kwort, etc. Par eux, il a recueilli, au moins, dès le 1^{er} novembre, des renseignements substantiels. Le 2 novembre, à 9 heures du matin, il en apprend davantage.

Figon s'est vanté, en effet, dans les bars, d'avoir participé à l'enlèvement de Ben Barka. Indication confirmée par Jean Marvier et par Gérard Gohier qui, tous deux, ont rencontré Figon au « Courrier de Lyon », le 29 puis le 30 au soir. Le 29, Figon fait à Marvier un récit animé, entremêlé d'argot, duquel Gohier, présent à l'entretien, croit comprendre « qu'on avait emmené quelqu'un, qu'on l'avait enlevé ». Le lendemain 30, Figon s'écrie : « Ça bouge, ça va bouger ».

Sur la base des premières informations qu'il a recueillies, le commissaire Caille essaie de joindre M^e Lemarchand, qui l'appelle le 2 novembre vers 13 heures. Figon ne s'est pas fait prier. Il s'est montré très pressé de vider son sac dans le giron de son ami avocat. Les Marocains, selon lui, ont demandé un service aux Français : autrement dit, le gouvernement français, pour rendre service à un

allié, a accepté que l'opération ait lieu sur son territoire et qu'elle soit exécutée en collaboration avec des Français. Figon a un précieux atout dans son jeu : en mettant en cause Lopez, agent important du S.D.E.C.E., il estime pouvoir provoquer un tel scandale que l'affaire sera étouffée tout de suite et que les choses s'arrangeront pour lui et ses complices. D'ailleurs, expliquera Lemarchand à l'audience, « Figon est un homme très méfiant et il n'aurait pas participé à cette affaire s'il n'avait pas eu l'assurance d'une impunité de la part des autorités françaises ». Pour le persuader qu'il s'agit d'une affaire de gouvernement, Lopez n'a-t-il pas téléphoné devant lui à Le Roy, son patron du S.D.E.C.E. ?

Figon livre, en conséquence, une brochette de détails sur l'enlèvement à M^e Lemarchand, brochette qui parvient aussitôt à son destinataire, le commissaire Caille. Cependant — comme il l'a déjà fait avec Brigneau — il ne souffle mot du rôle joué dans le rapt par les truands. A aucun prix, dans le Milieu, on ne dénonce ses complices, d'abord par esprit de corps, ensuite parce que l'on risque, à trop parler, de se faire descendre.

Le commissaire Caille ne va pas dévoiler tout ce qu'il sait à l'officier de police chargé de l'instruction. Le 2 novembre, vers 13 heures, il téléphone à la brigade criminelle et le commissaire Bouvier, qui a succédé à l'intérimaire Marchand, étant absent, il lui laisse un message dans lequel il se borne à poser la question : « Vos recherches vous conduisent-elles du côté d'Ormoy ? » A l'audience, M^e Bruguier lui demandera : « Pourquoi n'avez-vous pas fait savoir tout bonnement à M. Bouvier que vous aviez des raisons de soupçonner Lopez ? » Caille invoquera la « fragilité » de ce renseignement.

Par contre, le commissaire Caille a fait des révélations beaucoup plus précises, **le 2 novembre, à 15 heures, au préfet de police Papon dont il a toute la confiance**. Il lui a dit que Lopez, du S.D.E.C.E., pourrait bien avoir participé à l'enlèvement, que Ben Barka a été conduit dans une villa de la région parisienne, vraisemblablement Ormoy, **que des policiers sont mêlés à l'affaire**. Mais le préfet, s'il informe son ministre, ne semble pas avoir beaucoup aidé dans sa tâche le contrôleur général Bouvier.

Il est permis de supposer qu'avec l'assentiment de M. Papon un accord a été conclu entre le commissaire Caille et M^e Lemarchand, en vertu duquel Figon ne serait pas recherché par la police, compte tenu de l'utilité des renseignements fournis. Lemarchand l'avouera à un collaborateur du **Nouvel Observateur**, Claude Angeli, au cours d'une rencontre le 20 février 1966. **L'article publié par ce journaliste ne fera, à l'époque, l'objet d'aucun démenti de l'avocat**. Mais, à l'audience, Lemarchand estimera plus prudent de se rétracter.

M^e Brugier. — « Nous voulons avant tout savoir quel pacte a été passé sous votre égide, et par votre intermédiaire, entre Figon et le commissaire Caille (...) La partie civile s'étonne de ce zèle soudain d'un avocat se mettant au service de la police pour aider à retrouver son client et se demande si ce zèle ne s'inspire pas de la crainte de voir que, les choses ayant tourné comme elles ont tourné, certaines complicités, certaines responsabilités, risquaient d'apparaître ; alors pour essayer de les cacher, pour essayer de les taire, il fallait à tout prix écarter de Figon les recherches de la justice. »

Cette impunité aura des conséquences à la fois tragiques et funestes. Figon, incarcéré, eût évité les balles, tirées par un autre revolver que le sien, qui le réduiraient pour toujours au silence.

Le " secret professionnel "

Il faut ajouter qu'à l'instruction tout comme au cours du premier procès, le commissaire Caille se refusera obstinément à dévoiler les noms de ses informateurs des 1^{er} et 2 novembre. Il y sera encouragé à l'échelon le plus élevé, par le ministre de l'Intérieur lui-même (1).

Après avoir adjuré, en vain, le commissaire de parler, la partie civile, persuadée que l'informateur de M. Caille était « au cœur de l'affaire », déposera des conclusions arguant que les renseignements recueillis de l'indicateur « ne peuvent qu'émaner de quelqu'un ayant directement assisté, voire participé, à l'ensemble des faits qui ont précédé, accompagné ou suivi l'accomplissement du crime, qu'il serait donc capital que ce personnage soit identifié et entendu par la Cour d'assises ; que cette audition serait de nature à dissiper le mystère qui entoure encore le sort réservé à la victime ».

Il convient de souligner que l'initiative de la partie civile tendant « à faire sauter l'un des verrous qui empêchent, dans cette affaire, à la vérité de se pleinement manifester » recueillera l'appui de la plupart des avocats de la défense. En vain, car la Cour jugera que M. Caille était « fondé à invoquer l'obligation du secret professionnel ».

La " haute sagesse " du contrôleur général

Le 2 novembre, on le sait, le contrôleur général Bouvier, rentré lui aussi du long week-end, a été chargé de prendre en main l'enquête. On a vu plus haut combien il a été peu et mal informé par la préfecture de police qui, déjà, au cours de cette journée, était en possession de très précieuses informations. Pourtant, vers 18 h, le commissaire Caille s'est décidé à lui téléphoner et à lui confier des bribes de renseignements sur Lopez et sa participation à l'enlèvement.

Le lendemain 3, le policier Souchon vient d'avouer à M. Fernet, directeur de la police judiciaire, sa participation à l'enlèvement de

Ben Barka. C'est lui qui, pressé de le faire, va prendre Lopez par le bras et l'amène, à 14 h 30, au bureau du contrôleur général Bouvier. Lopez ne se fait pas prier. Il se met tout de suite à table. La conversation n'a pas duré une heure que déjà l'instructeur a recueilli des éléments lui permettant d'agir sans délai, soit pour retrouver Ben Barka, s'il est toujours en vie, soit, tout au moins, pour repérer à Paris le général Oufkir et avoir un « entretien » avec lui.

Lopez précise que le général « est la dernière personne qui peut avoir vu Ben Barka » et il va jusqu'à indiquer au contrôleur général Bouvier où se trouve exactement Oufkir en cette fin d'après-midi : au cocktail offert par le ministre français de l'Intérieur en l'honneur des gouverneurs marocains venus en stage en France et sur le point de regagner leur pays.

Dès la fin de l'après-midi, Bouvier aurait pu dresser un procès-verbal des graves révélations que vient de lui faire Lopez. Mais, sous le prétexte que des perquisitions sont en cours chez ce dernier, il remet à 1 heure du matin, dans la nuit du 3 au 4 novembre, la reprise de l'interrogatoire : ne fallait-il pas laisser aux personnalités marocaines en cause le temps de se soustraire à l'action de la justice française ? Et ce n'est que dans la matinée du 4, vers 9 h 45, que le procès-verbal parvient au premier ministre. Le général Oufkir et son adjoint Dlimi s'envolent d'Orly à 9 h 55.

A l'audience, M^e Stibbe, au nom de la partie civile, se montrera sévère pour le contrôleur général Bouvier :

M^e Stibbe. — « Ce n'est pas à un policier qu'il appartient de procéder à une inculpation, c'est au juge d'instruction. Or, précisément, le même 3 novembre, M. Zollinger venait d'être désigné pour instruire cette affaire (...) Il appartenait à ce moment à M. Zollinger, et M. Zollinger seul, de décider éventuellement d'une inculpation immédiate ou peut-être même d'entendre lui-même à titre de témoins, Oufkir, Dlimi et Achachi qui étaient encore sur le territoire français (...) Pourquoi n'avez-vous rien fait pour empêcher au moins ces hommes de quitter très librement et paisiblement Orly le 4 ? (...) Aujourd'hui Oufkir et Dlimi seraient ici dans ce box et nous saurions sans doute la vérité sur le sort de Ben Barka. »

Un préfet de police imperturbable

Le préfet de police vantera à l'audience la « haute sagesse » du contrôleur général Bouvier — qui, depuis, a reçu de l'avancement — et M. Papon soutiendra que les renseignements recueillis, le 3 novembre, sur le général Oufkir étaient complètement « extravagants ». Vous n'y pensez pas : « Le général Oufkir est tenu pour un ami de la France. Il a servi pendant longtemps dans l'armée française ». Le commissaire Caille a beau confier tout de même à M. Papon, le 3 novembre, qu'Oufkir et Dlimi « semblent très sérieusement compro-

(1) Cf. le discours de M. Frey, à l'Assemblée nationale, le 6 mai 1966.

mis dans l'affaire », le préfet de police, imperturbable, conserve sa confiance à « l'ami de la France » — et de M. Frey.

Le soir du même jour, après le cocktail du ministère de l'Intérieur, M. Papon fait un singulier compte rendu à son ministre : « Nous avons des informations qui tendent à mettre en cause le général Oufkir (...) Pour le moment ce sont des allégations sans preuves matérielles (...) Dans ces informations il y a les bavardages [sic] de Lopez ».

Pour essayer d'atténuer l'effet déplorable de ce tenace optimisme préfectoral, les subordonnés de M. Papon s'efforceront, à l'audience, comme le soulignera M^e Bruguier, « de faire apparaître que les renseignements n'étaient pas sérieux le 3, c'est-à-dire le jour où les Marocains étaient encore ici, mais qu'ils le sont devenus le 4, c'est-à-dire le jour où ils se sont envolés pour le Maroc », et M^e Stibbe fera remarquer au contrôleur général Bouvier que, pourtant, les informations contenues dans le procès-verbal de l'interrogatoire de Lopez établi le 4 étaient « rigoureusement les mêmes » que celles déjà obtenues l'après-midi du 3.

La soirée de la villa Saïd

M. Frey commence, tout de même, en dépit de son amitié pour son homologue marocain, à s'alarmer et il confie à M. Grimaud, directeur de la Sûreté nationale, « le genre de soupçons qui pesaient sur le général Oufkir ». Il lui demande — puisque M. Grimaud devait se rendre au dîner offert par l'ambassadeur du Maroc au 4 de la Villa Saïd — de tenter de sonder le général : « Tâchez de voir un peu tout de même quelles sont les réactions d'Oufkir ».

Dans la soirée, l'ambassadeur de France à Rabat, Robert Gillet, téléphone du Maroc, à la villa Saïd. La découverte d'un cadavre dans l'Essonne (1), connue au Maroc par un message des représentants parisiens de l'U.N.F.P., a vivement ému la population et l'ambassadeur craint pour la sécurité de ses ressortissants. M. Gillet a d'abord pour interlocuteur M. Jacques Aubert, puis M. François de Laboulaye, du ministère des Affaires étrangères. Avec un parfait sans-gêne, le général Oufkir s'empare de l'appareil. De plus en plus désinvolte, Oufkir demande à M. Gillet la raison de son coup de téléphone et de son inquiétude.

Mais aussitôt après, il se montre, tout d'un coup, extrêmement pressé de quitter la France et, pour lui complaire, M. de Laboulaye se voit obligé d'aider un collaborateur de l'ambassade marocaine à obtenir téléphoniquement la permanence d'Air France, afin de réserver d'urgence des places pour le ministre marocain et ses gens. Le service

(1) Cadavre qui n'a jamais été présenté à la partie civile, malgré l'insistance de celle-ci.

de réservation à Orly note sur la fiche de réservation : « passager recommandé par Affaires étrangères ». Au sortir de ces agapes, le directeur des affaires politiques, M. Jacques Caron de Beaumarchais, duquel on peut considérer qu'il représente le ministre des Affaires étrangères, tout comme M. Jacques Aubert qui vient, un peu tardivement, de le renseigner, représente le ministre de l'Intérieur, murmure à l'oreille de son confrère en diplomatie : « Il est mouillé ».

Le grand départ

Donc Oufkir et Dlimi et, assure-t-on, « Chtouki » s'envolent le 4 au matin en direction de Rabat. Achachi, quant à lui, part pour Genève (pourquoi pour Genève ?) dans la soirée du 4. Les truands, à leur tour, prennent la poudre d'escampette. Boucheseiche, qui était sans doute le plus pressé de déguerpir, est déjà parti, on le sait, le 1^{er} novembre, au matin, pour le Maroc. Les autres, Palisse, Dubail et Le Ny, à l'endroit desquels ni le commissaire Bouvier ni la Sûreté nationale n'ont encore prescrit la moindre surveillance, délèguent l'un d'eux pour tenter de toucher le général Oufkir.

Comme Palisse n'y parvient pas, il téléphone, dans la soirée du 3, à El Mahi, afin de solliciter, pour lui et ses complices, un rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur marocain. Oufkir, interrogé par El Mahi à la villa Saïd, semble fort incommodé par la démarche.

Les truands chargent alors El Mahi de réclamer l'argent dont ils ont besoin pour prendre la fuite : El Mahi reçoit de Dlimi un million d'anciens francs qu'il remet aux mauvais garçons. Quand vers 13 heures, le 4 novembre, le contrôleur général Bouvier fait, enfin, diffuser des télégrammes généraux à tous les services de police concernant les truands, ils sont déjà, bien entendu, hors de portée.

Un " acte de gouvernement "

Les policiers Souchon et Voitot, qui ont interpellé Ben Barka en lui présentant des cartes de police officielles, n'ont passé des aveux à M. Max Fernet, directeur de la police judiciaire, que le 3 novembre. Mais le préfet de police reçoit, dans la soirée, des instructions, dont M. Frey prendra publiquement la responsabilité, lui enjoignant de surseoir à leur interpellation en raison de démarches diplomatiques qui vont être tentées auprès du gouvernement marocain. En conséquence, M. Fernet s'abstient de prévenir, comme la loi lui en faisait obligation, le contrôleur général Bouvier.

Ce n'est que dans la soirée du 6 novembre que M. Fernet se résout à informer le contrôleur général Bouvier de la décision gouvernementale de surseoir à l'interpellation des deux policiers.

M^e Bruguier (au contrôleur général Bouvier). — « Si vous avez agi ainsi, c'est parce que votre directeur, d'ordre impérial, vous a indiqué qu'il y avait des motifs d'ordre diplomatique ou politique qui commandaient qu'on dissimulât, y compris au juge d'instruction, le fait que ces officiers de police avaient été mêlés à l'affaire (...) Vous n'avez pas estimé qu'il était de votre devoir de rappeler à M. le directeur de la police judiciaire qu'il existe dans le code de procédure pénale des dispositions impératives ? »

M. le contrôleur général Bouvier. — « Je me suis incliné et je dois reconnaître que je n'ai pas été curieux (...) La situation était extrêmement délicate ».

M^e Bruguier. — « Quand un acte de gouvernement est illégal, la première obligation d'un fonctionnaire républicain est de savoir y résister. »

Et ce n'est qu'au cours de l'après-midi du 13 novembre que le magistrat instructeur, M. Zollinger, peut enfin enregistrer les aveux de Souchon.

Le mandat international contre Boucheseiche et consorts n'est lancé que le 9 novembre, celui contre Oufkir, Dlimi, « Chtouki », réclamé par la partie civile dès le 29 novembre, que le 20 janvier 1966.

Comment le pouvoir se laisse questionner

Aux carences et responsabilités qui viennent d'être exposées s'en ajoute une autre : les réticences du gouvernement à s'expliquer sur l'affaire.

En cours d'instruction, la partie civile a déjà demandé l'audition de MM. Pompidou et Frey. Mais le conseil des ministres a reculé devant les risques d'une telle épreuve et décidé que les dépositions de l'un et de l'autre seraient, tout bonnement, reçues « dans les formes prévues à l'article 654 du code de procédure pénale », c'est-à-dire par le premier président de la Cour d'appel.

Le 20 septembre 1966, au cours du procès, il apparaît à la partie civile que « les hauts fonctionnaires de police ont défini les mesures prises dans les jours qui ont suivi l'enlèvement de Mehdi Ben Barka comme ayant été des **actes de gouvernement** ». En conséquence, la partie civile invite, à nouveau, de façon pressante, le premier ministre et le ministre de l'Intérieur à venir s'expliquer, directement, devant la Cour. Mais, dès le lendemain, le garde des sceaux, sans même attendre une délibération nouvelle du conseil des ministres, invoque la décision prise par celui-ci le 24 août.

Il ne reste donc plus à la partie civile qu'à rédiger un certain nombre de questions écrites. Mais la Cour passe au crible ces questions ; elle les édulcore.

Les suppressions pures et simples de questions portent notamment sur la non-transmission de la note du 22 septembre 1965, le rôle attribué dans cette note à des « personnalités françaises », la tolérance dont avaient bénéficié en France des policiers marocains contrôlant ou terrorisant leurs ressortissants, l'attitude du premier ministre et du ministre de l'Intérieur faisant obstacle à la mise en cause d'Oufkir et consorts avant leur fuite de France, l'insolite mission diplo-

matique dépêchée par le Quai d'Orsay auprès du roi du Maroc, le 4 novembre.

Par ailleurs, la Cour ne veut pas que soit rappelé que le premier ministre « était, à l'époque des faits, l'autorité suprême dont relevait le S.D.E.C.E. », ni que soit exprimée l'opinion que les informations du S.D.E.C.E. auraient dû être rapprochées de celles « qui pouvaient provenir, notamment, de l'ambassade de France au Maroc ».

Par ailleurs encore la Cour ne veut pas que soient explicités, parmi les instructions que le ministre de l'Intérieur aurait dû donner, dès après l'enlèvement, le contrôle « aux aéroports et aux frontières, les départs de personnes ou de colis ainsi que les arrivées pouvant être en rapport avec l'enlèvement, mais seulement que lui soit demandé « quelles instructions avaient été données. »

Ecourtons l'énumération des édulcorations, qui, autrement, risqueraient d'être longue : c'est ainsi qu'a été systématiquement censuré l'énoncé des questions rédigées par la partie civile.

Quant aux réponses de MM. Pompidou et Frey, évasives à souhait, elles se contentent de constater, sans les expliquer, les carences et les retards au niveau de leurs subordonnés. Elles n'entrent dans le vif du sujet que sur deux points, particulièrement névralgiques :

Tout d'abord M. Frey cherche à se laver du soupçon d'avoir, à la légère, laissé s'enfuir les Marocains. Pour ce faire, il tente de dévaloriser les renseignements dont il disposait le 3 novembre, puis le ministre ajoute : « Il faut être bien enfantin pour s'imaginer qu'un contact à quelque niveau que ce soit aurait pu empêcher le général Oufkir de quitter notre pays (...) En vertu de quoi aurait-on pu contraindre un membre du gouvernement marocain à rester ? »

A l'audience, la partie civile soulignera que, dans l'après-midi du 3 novembre, M. Frey disposait, en réalité, d'« **informations confirmées** » et qu'il devait, alors, « être édifié sur les responsabilités éclatantes encourues par Oufkir et Dlimi ».

M^e Stibbe. — « Si Monsieur le Ministre de l'Intérieur n'avait pas (...) pris cette regrettable initiative qu'il a prise le 3 novembre au soir de n'inquiéter en aucune façon avant leur départ du territoire français Oufkir, Dlimi, Achachi et autres policiers marocains, les assassins de M. Ben Barka seraient aujourd'hui ici, sur ces bancs. »

Le second point substantiel de la réponse ministérielle concerne l'acte de gouvernement qu'a été l'ajournement de l'inculpation des deux policiers, pour des raisons d'ordre « diplomatique ». Cet abus de pouvoir, M. Pompidou s'efforce de le justifier ainsi : « On pouvait craindre, et la suite l'a montré, qu'il fût pris prétexte à Rabat de cette révélation pour déclarer qu'il s'agissait d'une affaire purement française, menée par des agents français, fonctionnaires de police de surcroît. »

A l'audience, la partie civile démontrera le caractère de fragilité de cette argumentation :

M^e Bruguière. — « Peut-on admettre ce que soutient M. le Premier Ministre, à savoir que l'arrestation de Souchon et de Voitot aurait pu donner prétexte aux autorités marocaines pour soutenir que l'affaire Ben Barka (...) était une affaire purement française ? L'explication est enfantine, pour reprendre un terme employé par M. Roger Frey. Qui, en effet, mieux que Rabat, qui, en effet, mieux qu'Oufkir, savait à cette époque comment les choses s'étaient passées ? (...) La meilleure façon d'aborder (...) la négociation en position de force était de marquer, du côté français, une inflexible, une intraitable volonté de faire la lumière (...) Il fallait agir ainsi au lieu de donner une pénible image de panique et d'hésitation.

« En réalité, un marché diplomatique (...) était proposé à Rabat. Sans doute attendait-on de Rabat des éclaircissements sur le sort de Mehdi Ben Barka et que le Roi écarte de son ministère, de son entourage, le général Oufkir, trop ouvertement compromis. En échange de quoi le gouvernement français aurait jeté sur cette affaire un voile pudique dissimulant à la fois la responsabilité d'Oufkir et celle de ces officiers de police perdus qui lui avaient apporté leur concours.

« Ce marché n'a pas dû être consenti par Rabat, l'échec a dû être constaté. »

Conclusion

Ce second cahier semblera peut-être manquer de « suspense ». Mais nous nous sommes imposé délibérément d'écarter toute construction plus ou moins fictive, si attirante fût-elle, dans le seul souci d'informer les lecteurs avec la plus grande exactitude, la plus grande objectivité possibles.

C'est pourquoi il nous fallait, par un travail précis et minutieux, démêler au plus près les confusions dues à des comptes rendus de journaux quotidiens échelonnés sur plus de quarante jours et aboutissant à un fatal émiettement des faits qui perdaient leur véritable dimension.

Il nous fallait, aussi et surtout, sans anticiper en rien sur le second procès, balayer les équivoques diverses entretenues par des presses partisans ou à sensation.

Puisse ce Cahier aider à la manifestation sereine mais inflexible de la justice.

Seconde Partie

**Témoignages
sur Mehdi Ben Barka
et l'Affaire**

Emmanuel d'Astier de la Vigerie

ancien ministre de l'Intérieur

'Al connu Ben Barka. Peu. Assez pour reconnaître en lui un homme libre, lucide et courageux. Ben Barka a été un des grands esprits du tiers monde, il avait su garder son indépendance et échapper à la tutelle des idéologies et des blocs.

L'affaire Ben Barka — je l'ai déjà dit ailleurs, à la télévision — est une affaire puante. Et la puanteur vient du Maroc. Mais elle a eu des implications françaises qui intéressent tous les Français. Si elles peuvent être vulgaires, beaucoup d'entre nous pensent qu'elles ne sont pas subalternes.

Malheureusement pour le pays, ces premières semaines d'Assises n'ont pas dissipé le malaise. Les mesures prises par le général de Gaulle nous avaient donné de grands espoirs. Outre la promesse de justice et de vérité, ces actes donnaient satisfaction : rendre le S.D.E.C.E. à sa destination — le renseignement militaire et le contre-espionnage —, relever son chef le général Jacquier et, deuxième mesure, la réforme générale des polices, aujourd'hui élaborée et qui deviendra bientôt une réalité. On ne nous fera pas croire que cette réforme des polices visait seulement Souchon et Voitot. Il s'agit de supprimer une dualité, de supprimer un Etat dans l'Etat, ce qu'était devenue jusqu'à un certain point la Préfecture de police.

Pourquoi Ben Barka est-il monté dans la voiture des policiers ? Ben Barka, quand je l'ai connu, se méfiait d'une France qui était encore à ses yeux celle de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Il avait renoncé à cette méfiance depuis l'infléchissement de la politique française à l'égard du tiers monde, depuis la paix d'Evian. La politique du chef de l'Etat lui donnait confiance. Il faut se rappeler la dernière phrase que nous connaissons de Ben Barka, celle qu'il prononce avant de monter dans la voiture. Il a dit : « Etes-vous bien des policiers français ? »

Je veux faire trois remarques devant la Cour. Première remarque : on a beaucoup parlé ici de secret professionnel et de raison d'Etat. La raison d'Etat est le fait de tous les régimes. Encore faut-il ne pas en abuser. Ni commettre des erreurs en l'appliquant. Je considère que certains membres du gouvernement se sont trompés quand ils ont ralenti la justice en ne faisant pas arrêter sur-le-champ Souchon et Voitot. Si les implications françaises avaient été reconnues, nous aurions été beaucoup plus forts pour dialoguer avec le souverain du Maroc. Sur ces implications, on peut être sûr que le roi du Maroc et Oufkir en savaient autant que nous.

La deuxième remarque m'est suggérée par une question que l'on m'a posée à la télévision. On m'a dit : « Vous êtes un ancien ministre de l'Intérieur. Si vous aviez été en fonction au moment de l'enlèvement de Ben Barka, auriez-vous décrété l'arrestation d'Oufkir le 3 novembre 1965 ? » Non, je ne l'aurai pas arrêté. Mais on aurait pu prier le ministre marocain de rester 24 heures de plus pour avoir une explication avec lui à un niveau élevé : cela aurait éprouvé sa bonne foi. C'était un moyen bien meilleur que celui qui a consisté à envoyer au dîner de l'ambassade marocaine un haut fonctionnaire, estimable, qui, poussant le coude d'Oufkir, lui a demandé familièrement : « Que pensez-vous de l'affaire Ben Barka ? » On aurait pu également retenir Dlimi, chef de la Sûreté marocaine, qui avait la clé de l'affaire, pour qu'il ait deux ou trois heures d'entretien avec un haut fonctionnaire français, M. Aubert par exemple.

Avec tout le respect que je dois à la Cour, voici ma troisième remarque. L'un des malheurs de l'affaire Ben Barka est que l'instruction ait été trop brève. Si elle avait été plus approfondie, beaucoup de problèmes difficiles qui se posent aux jurés eussent été plus clairs. Je sais bien : on a fait un supplément d'information. Il a été dérisoirement bref. Pour un meurtre passionnel, l'instruction

dure souvent douze à dix-huit mois. Pour la plus grande affaire de ces dernières années, on a jugé que six mois étaient suffisants. L'appareil n'a pas été à la hauteur de la politique de la France et du général de Gaulle.

Je suis troublé quand je pense que de grands chefs de la police ont pu s'attaquer à la partie civile et lui imputer la responsabilité d'un retard qui relevait de leur propre carence.

Il ne m'est pas agréable de prononcer ces phrases de conclusion : moi qui suis pour la moindre peine des hommes, je mets aujourd'hui en garde contre toute espèce d'indulgence pour ceux qui sont réellement coupables. Cette indulgence nuirait à la vérité : une longue peine les incitera à parler.

La vérité ? Nous savons que le général Oufkir la détient. Un autre homme que lui la connaît et la retient. Il ne veut pas la donner à la justice, à la France. Il est complice : c'est le roi du Maroc.

Jacques Berque

Professeur au Collège de France

Jacques Berque est titulaire de la chaire de sociologie du monde arabe au Collège de France et l'auteur de nombreux ouvrages de sociologie et d'islamologie. Il a publié, en collaboration avec Mehdi Ben Barka, un livre sur la réforme agraire au Maroc. Avant de devenir un universitaire, Berque avait appartenu à l'administration. Il a exercé, pendant de longues années, des fonctions d'administrateur au Maroc. Il a été appelé en consultation dans de nombreux pays du monde musulman, et plus particulièrement au lendemain de l'indépendance du Maroc. Le Professeur Berque a été, à plusieurs reprises, l'hôte de Mehdi Ben Barka à Rabat.

JE connais Mehdi Ben Barka depuis bientôt un quart de siècle. En 1943, j'organisais, en liaison avec lui une tournée des lauréats marocains dans leur pays, pays qu'on tâchait de leur dérober. Cela présentait pour eux tout l'intérêt, hélas, d'une découverte.

Ce fut le fondement d'une amitié qui ne s'est jamais démentie. Mehdi était un brillant mathématicien. Le directeur de l'Institut scientifique chérifien voyait en lui l'une des intelligences les plus fortes qu'il eût jamais rencontrées. Mehdi appartenait à une famille pauvre. Il m'a raconté lui-même que, dans son enfance, il était obligé d'apprendre ses leçons et de faire ses devoirs assis dans l'escalier obscur de sa maison, à la lumière d'une bougie. A la culture française il devait toujours rester fidèle.

Certains ne voient dans l'émancipation des peuples naguère dépendants que le soulèvement contre la Métropole. Je veux dire, me fondant sur l'exemple de Ben Barka, ce qu'il y avait aussi de fidélité dans cette insurrection. Ce militant, c'était la réussite de la culture française au Maghreb. Mais cette réussite devait traverser de sombres vicissitudes, par suite d'incompréhensions sur lesquelles je ne reviendrai pas. Beaucoup de nos amis ont considéré que la possibilité même d'un avenir franco-maghrébin passait par leur séparation d'avec la France.

Je revis Ben Barka à Paris, durant les pourparlers qui aboutirent à l'indépendance. Invité au Maroc, je l'y ai retrouvé. Que de fois il me pressa de questions sur la réalité historique, sociologique du pays ! Tout comme ses amis, il entendait, rejetant les aspects négatifs qu'avait imposés l'impérialisme, dégager des aspects positifs de la France, et fidèle à sa formulation, il les cherchait surtout

du côté de la science et de la culture. Il n'a pas dépendu de lui qu'alors le Maroc s'engageât dans une voie rationnellement étudiée. Une mission de consultation qui m'amena à Rabat dans le cadre de la fondation des Sciences sociales, me donna de multiples occasions de le revoir, et il en fut ainsi chaque année. Ici même, il a participé à l'un de mes séminaires des Hautes Etudes, et nous avons même coopéré à la publication d'un volume.

Ben Barka perdit sa place de président de l'Assemblée dans des circonstances que je n'ai pas à analyser. J'espérai quelque temps qu'il reprendrait sa brillante carrière scientifique et achèverait sa thèse de doctorat. Quelques-uns de mes collègues parmi les plus élevés dans l'ordre scientifique s'intéressaient à lui. Il aurait pu devenir l'un des chercheurs de notre Centre National de la Recherche Scientifique si d'autres tâches ne l'avaient convié ailleurs.

Ici intervient un second trait de son caractère. De même qu'il n'avait pas conçu une indépendance que rejetât l'enseignement de la France, de même qu'il considérait cette indépendance comme devant se faire non tellement contre l'ex-Métropole que contre une certaine situation franco-marocaine, d'une part, et d'autre part, contre un certain passé marocain, ce qui faisait de lui un révolutionnaire, de même il interprétait ce qu'on a appelé le nationalisme — un bien mauvais mot — d'une façon qui lui faisait concevoir la nation moderne comme une ouverture vers la mondialité. Dès lors, il débordait le cadre d'un seul pays.

Ben Barka lisait tout ce qui paraissait en fait de sciences sociales, ou de livres concernant le tiers monde. Il plongea de plus en plus dans l'idéologie et la pratique de la décolonisation. Il devint un militant et un penseur du tiers monde. Il avait compris que l'indépendance formelle, ou le nationalisme qui s'en tiendrait à lui-même, serait vide de contenu et ne serait plus — je reprends l'une de ses expressions — que des euphémismes. Or, Ben Barka n'aimait pas l'euphémisme. Il était donc en pleine activité de découverte et d'analyse. Il multipliait les voyages dans les pays arabes où j'entendais souvent parler de lui, mais aussi en Afrique et en Asie. Il assumait activement cet esprit d'analyse que nous disons cartésienne, et il l'alliait à une spécificité maghrébine également profonde et lucide.

La dernière fois que je le vis, c'était au Caire, le 20 juin 1965, au moment même où nous arrivait la nouvelle de la chute de Ben Bella, sinistre présage. Nous avions dîné ensemble. Au moment de le quitter, je l'invitai, comme je faisais toujours, à venir coopérer à mes séminaires. Il me dit alors : « Vous savez combien je suis menacé ». Nous nous sommes embrassés. Je l'ai quitté. Le Maroc a perdu en lui un grand patriote, le tiers monde un homme d'Etat. Moi, j'ai perdu un compagnon, et la France a perdu un ami.

Régis Blachère

Professeur à la Sorbonne

Régis Blachère est professeur de philologie et de littérature arabe, auteur de nombreux ouvrages sur l'Islam qui font autorité. Il a connu Mehdi Ben Barka voici quelque 20 ans.

J'E puis parler avec un certain recul car, entre Ben Barka et moi, n'a pas pu se déclarer une amitié au sens où nous l'entendons. Il y a eu en revanche, apparition de quelque chose qui est peut-être plus durable et plus profond que l'amitié, c'est une certaine convergence de préoccupations, je dirai même de passions intellectuelles.

Nous nous sommes rencontrés, pour la première fois, en 1945. Ben Barka avait voulu me voir pour m'interroger sur des problèmes touchant l'enseignement de l'arabe et une certaine promotion de la culture arabo-islamique. A partir de ce moment, nous sommes restés en rapports intellectuels. J'avais déjà pris de lui une conscience très haute et j'avais senti qu'il savait le rôle qu'il pouvait jouer. Il n'avait que vingt-cinq ans, c'est vrai, mais il était déjà permis à ce jeune homme de mesurer toutes les responsabilités auxquelles il devait un jour faire face.

Ce sentiment de possession de soi-même s'est affirmé dès l'année suivante. En effet, j'ai été alors appelé ainsi que d'autres maîtres de l'orientalisme français, tels que feu William Marçais, feu Lévy-Provençal, feu Massignon, à participer à un colloque où nous devions, avec une délégation marocaine, discuter de la part à faire à la culture arabe, dans ce Maroc qui, déjà, se cherchait, et qui, déjà, se tournait vers un autre avenir très incertain.

Je me souviens qu'à la fin des débats, Lévy-Provençal ne put pas retenir son admiration et dit en public en quelle estime il tenait Mehdi Ben Barka.

Ces rapports avec Mehdi Ben Barka m'ont été précieux car, grâce à nos relations, j'ai pu mieux comprendre certains problèmes culturels ou intellectuels, intéressant à la fois notre pays et le Maroc.

En 1958, lorsque bien des choses s'étaient passées au Maroc, je retrouvais Ben Barka, plus conscient de sa valeur. Ainsi que le regretté Gaston Berger, directeur de l'enseignement supérieur, j'eus la certitude que Ben Barka pourrait jouer un rôle considérable dans la direction à imprimer à la culture arabe dans son pays.

Et à ce moment m'apparut que le grand mérite de Ben Barka était d'avoir une double culture, non pas une simple culture littéraire ou verbale, mais une culture qui allait en profondeur, en ce sens que c'était une culture de langue française portant sur des matières purement occidentales.

A cela s'ajoutait aussi le sentiment que cet homme encore jeune avait une culture en sa langue maternelle que bien des lettrés, bien des poètes auraient pu lui envier. C'était le temps où nous espérions d'ailleurs que Ben Barka arriverait à des responsabilités administratives. D'aucuns murmuraient que le Roi Mohamed V avait songé à lui — je ne sais si c'est vrai — pour en faire un ministre de l'Education nationale. Je dois dire que, pour ma part, cela me semblait un choix admirable.

Je voudrais tout de suite ajouter ceci : on a souvent dit que Mehdi Ben Barka était l'homme favorable à l'arabisation à outrance, c'est-à-dire à l'instauration d'une certaine culture arabe qui, à la longue, après deux générations, aurait abouti à l'éviction de notre culture en langue française.

Tout ceci est faux. Je sais que Mehdi Ben Barka sentait certes qu'on ne pouvait pas, dans un pays comme le Maroc, ignorer le substrat arabo-islamique. Je puis affirmer toutefois qu'à moins d'oublier toutes les réalités humaines et intellectuelles, il ne pouvait pas, non plus, se tourner vers un passé aboli, ni songer uniquement à une culture en langue arabe.

Il est certain que la disparition de cet homme crée, pour nous autres qui sommes sûrs qu'il y aura des lendemains où la France et le Maroc se retrouveront, un vide qui sera difficile, très difficile à combler.

Il y en a un autre qui est peut-être encore plus profond, c'est l'abîme que l'on peut trouver du côté des Marocains. Je ne parle pas, naturellement, du petit peuple que je ne connais pas très bien, je pense à toute l'intelligentsia, à toute cette jeunesse de l'université marocaine qui avait les yeux tournés précieusement vers cet homme que j'appellerai, d'un mot que je n'aime pas beaucoup, un leader.

La disparition de cet homme est évidemment quelque chose de douloureux, mais elle est surtout quelque chose qui ne pourra se combler que très difficilement, si tant est même que l'on puisse le faire.

Il ne sera pas facile aux responsables et notamment au souverain actuel de nous fournir un interlocuteur aussi qualifié, aussi solidement qualifié, dans les deux cultures, que celui qui vient de disparaître.

Je ne voudrais certes pas faire intervenir un élément sentimental mais je puis dire que moi qui ai vécu pendant plus de vingt-deux ans au Maroc et contribué à la formation de gens de la même aptitude intellectuelle que Ben Barka, je vois là une sorte de faillite, sans doute temporaire, — mais le temporaire pèse sur l'avenir — une faillite dont nous aurons longuement à souffrir. Il faudra remonter le courant. Avec qui ? Je ne le sais pas.

De par mes fonctions, et aussi par le fait que je vais assez souvent en Afrique du Nord, je suis à même de dire combien la disparition de cet homme a semé un trouble profond dans les esprits.

Claude Bourdet

journaliste, conseiller général de la Seine

MEHDI BEN BARKA n'est pas venu en France pendant plusieurs années. Je l'ai rencontré souvent à l'étranger, généralement au cours de congrès ou de conférences. Je lui disais alors : « Il est absurde de ne pas venir à Paris, c'est tout de même Paris et non Genève, qui est le centre d'où l'on peut s'occuper des questions marocaines ».

A partir de 1962, j'ajoutais : « Etant donné la politique française actuelle et l'indépendance de l'Algérie, je ne vois pas pourquoi tu ne viens pas à Paris ».

Constamment, j'ai reçu la même réponse de Mehdi : « Je ne viens pas parce que c'est trop dangereux à cause des collusiones entre la police française et la police marocaine ».

C'est à partir de 1964 seulement qu'il a changé d'avis et qu'il est revenu en France.

Si je m'étais rendu compte, à l'époque, de la contradiction qui existait entre la « grande » politique française et celle mise en œuvre réellement par l'administration et le gouvernement, je n'aurais certainement pas fait pression sur Mehdi pour qu'il vienne en France.

Robert Buron

ancien ministre

JE n'étais pas ministre du gouvernement français lorsque se produisirent les faits que je vais évoquer et que j'ai déjà publiés dans mon dernier livre : « *les Carnets politiques de la guerre d'Algérie* ».

Simple parlementaire français, en état d'opposition marginale, je me trouvais le 1^{er} mai 1958 au Maroc où des personnalités se trouvaient réunies à l'occasion de la célébration habituelle de cette date au Maroc depuis l'Indépendance.

Le lendemain deux amis, l'un marocain, l'autre français me proposèrent : « Toi qui as des responsabilités dans la vie politique française, veux-tu avoir une vraie discussion avec les dirigeants du F.L.N. qui sont ici ? »

N'étant pas membre du gouvernement j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'accepter.

L'organisation de la rencontre était du mauvais James Bond avec trois changements de voiture et cinq appartements successifs. En fin de compte, nous avons eu, les représentants du F.L.N. et moi-même, une conversation détendue qui a duré plusieurs heures.

Ayant regagné Paris et entrant le surlendemain à l'Assemblée nationale, je rencontrai un de mes amis qui a gardé avec les services secrets français, compte tenu du rôle qu'il y a joué pendant l'occupation, des relations très honorables. Il me dit : « Robert, tu ne seras jamais sérieux comme homme politique. Le S.D.E.C.E. est déjà en possession du compte rendu complet de ta conversation avec les dirigeants du F.L.N. Te rends-tu compte de la situation dans laquelle tu te mets ? » Il était mauvais juge : trois semaines après j'étais ministre.

Cependant ce qu'il m'importait de dire ici — et je l'ai écrit — c'est ma conviction profonde que les services secrets marocains et les services secrets français, en 1958 — je ne sais pas ce qu'il en est en 1965 — étaient vraiment très intimement liés.

Henryane de Chaponay

Henryane de Chaponay, qui a connu Mehdi et sa famille depuis 1951, a collaboré avec lui au début de l'Indépendance, l'avait revu pour la dernière fois en janvier 1965 et devait le rencontrer au moment où il fut enlevé.

MEHDI BEN BARKA cherchait la plateforme d'un dialogue entre Français et Marocains. Il était soucieux que toutes les initiatives qui lui apparaissaient constructives puissent être appuyées, aidées. Il n'hésitait pas à participer à des réunions qu'organisaient des Français lorsqu'il jugeait que l'objet de celles-ci était intéressant. Il désirait stimuler chez tous cet esprit d'entreprise débouchant sur des actes concrets.

Lorsqu'il fut élu président de l'Assemblée nationale consultative, il vit là l'occasion de participer à une institution qui pouvait être une première occasion d'apprentissage démocratique dans son pays. C'est à ce moment, au printemps de 1957, qu'il conçut l'idée de la Route de l'Unité. Ce fut un immense chantier, symbole de l'indépendance et de l'unité du pays puisque la Route réunissait les deux régions du Maroc qui avaient été jusque-là sous domination française et espagnole. Symbole aussi de l'effort de mise au travail d'un peuple sur ce chantier où des gens de toutes les régions du Maroc devaient se retrouver pour travailler en commun. Symbole de l'effort de coordination nécessaire entre services et ministères qui contribuèrent à l'organisation et à l'encadrement du chantier. C'était avant tout l'occasion de donner aux dix mille jeunes qui y travaillèrent le sens de l'effort et une formation civique, économique en même temps qu'une base d'alphabetisation.

Mehdi Ben Barka attachait à l'enseignement et à la formation une importance capitale, il en cherchait en même temps la liaison constante avec l'action.

Faisant suite à cette époque d'efforts constructifs, fragiles bien sûr, mais pendant laquelle beaucoup d'espoirs se concrétisaient, il y eut ensuite une série d'étapes pendant lesquelles la situation tant politique qu'économique et sociale ne cessa de s'aggraver. Je n'ai pas à les retracer ici mais simplement à constater que, pendant ces années, la personne de Mehdi Ben Barka a été constamment visée.

Dès le début de 1960, lorsqu'on découvre un premier « complot » contre le prince héritier, c'est Mehdi Ben Barka qu'on désire atteindre, et il doit s'exiler pendant quelque temps. Ensuite, c'est l'« accident » de voiture qu'on connaît, en novembre 1962, puis « le complot » de juillet 1963, deux mois après les élections

législatives au cours desquelles Mehdi Ben Barka avait été élu dans un quartier populaire de Rabat. J'étais moi-même au Maroc à cette époque et j'ai vécu l'angoisse des familles qui se sont trouvées sans nouvelles de ces hommes qui avaient été tous arrêtés lors d'une réunion où ils préparaient la prochaine campagne des élections communales et municipales.

C'est à partir de 1960 que Mehdi Ben Barka commence sa carrière internationale et qu'il s'affirme peu à peu comme un leader du tiers monde. Son objectif était de regrouper toutes les forces éparses pour créer un mouvement de solidarité suffisamment représentatif et puissant.

Osmany Cienfuegos

ancien ministre cubain

Osmany Cienfuegos est ancien ministre de Cuba et compagnon de Fidel Castro de longue date, mais il est avant tout secrétaire général de la Conférence des Trois Continents dont Mehdi Ben Barka présidait le Comité préparatoire.

EL Mehdi Ben Barka vint à La Havane et là, nous avons pu échanger nos idées sur l'événement qui se préparait et parler de la nécessité de tracer pour la première conférence ce qui devait être la stratégie commune des peuples contre l'impérialisme.

Nous avons également parlé des dangers qu'entraîneraient les travaux de cette conférence et de la nécessité que le président du comité international préparatoire fasse attention à sa vie. Et deux mois avant la tenue de la conférence, l'enlèvement et l'assassinat de El Mehdi Ben Barka avaient lieu. Comment croire que cet enlèvement et cet assassinat politique n'aient pas de rapport avec l'activité politique essentielle menée alors par Ben Barka ?

Ceux qui ont connu la pensée de Ben Barka, l'importance qu'il attachait à la Conférence, ceux qui se rendent compte qu'il avait cessé d'être un dirigeant politique national et qu'il était devenu un dirigeant tricontinental, ne peuvent détacher son enlèvement et son assassinat du contexte de la première Conférence Tricontinentale.

Ben Barka plaçait la lutte de son peuple à côté de celles des peuples des trois continents, il comprenait la lutte de son peuple comme il comprenait la lutte des autres peuples.

Les intéressés à la non-tenue de la Conférence connaissaient l'importance du rôle que jouait Ben Barka dans cet événement, ils savaient que Ben Barka était un facteur d'unité dans la lutte des trois continents, ils savaient qu'à ce moment-là leur ennemi principal était Ben Barka.

Est-il possible que ceux qui ont tramé, exécuté l'enlèvement et l'assassinat de Ben Barka l'aient fait hors de ce cadre ?

On ne peut croire qu'il s'agisse seulement de l'assassinat du dirigeant politique marocain, mais bien de l'assassinat du dirigeant politique international, et il faut penser qu'il a été perpétré avec l'assentiment et la participation de l'ennemi principal des peuples. Est-il possible de croire qu'il se soit produit sans la participation de l'Agence Centrale de Renseignements yankee ?

Christiane Darbor

Christiane Darbor est très connue comme journaliste en Afrique du Nord depuis 1947.

J'AI fait la connaissance de Mehdi Ben Barka durant l'été 1955. Je l'ai retrouvé en mars 1956 puisque, lorsqu'a reparu le journal « El Istiqlal », il m'a demandé

d'en assurer la composition technique. Il avait décidé de faire de ce journal un hebdomadaire destiné à rétablir le dialogue entre les Français et les Marocains. Il voulait rassurer les Français qui étaient au Maroc et qui commençaient à partir, du fait de l'Indépendance.

J'ai donc collaboré étroitement avec lui et je dois dire que j'ai eu une impression de force de travail prodigieuse que je n'ai jamais rencontrée chez personne. J'ai vu Mehdi, à l'époque, devenir une cheville ouvrière, un moteur essentiel en ce sens qu'immédiatement après l'Indépendance, des courants divers s'affrontaient autour du roi Mohamed V et Mehdi essayait de concilier ces tendances.

C'est de ce fait qu'à l'époque, déjà, il a dû s'attirer un certain nombre de haines dans le pays. Des campagnes de presse ont été déclenchées contre lui à cette époque, non pas au Maroc, mais en France, dans certains journaux dont l'un s'appelait « Carrefour », qui a consacré une page entière à Mehdi Ben Barka. Ces campagnes portaient en réalité du Maroc, elles n'étaient pas tant destinées à toucher l'opinion française qu'au Maroc même les responsables, et particulièrement le roi Mohamed V.

On a créé à ce moment-là un mythe mensonger, celui d'un Mehdi Ben Barka « ennemi de la France ».

Quand j'ai quitté le Maroc en 1958, je savais déjà que Mehdi était menacé. En 1956, déjà, une fois il devait partir pour le Rif et, comme il était encore sous le coup de l'émotion, il m'a confié : « Je l'ai échappé belle, je venais de donner ma voiture à réviser dans un garage, le garage me l'a rendue en me disant : « Elle est en parfait état », mon chauffeur a voulu l'essayer parce qu'il se méfiait : il est parti dans le fossé »,

J'ai été au fait d'une deuxième tentative qui m'a touchée de plus près puisqu'à cette époque-là, ma jeune sœur, qui avait 18 ans, était dans la voiture de Mehdi ; je lui avait demandé de la ramener à Rabat et, dans les virages des Oueds, entre Casablanca et Rabat, dans un paysage boisé et assez accidenté, ils ont été traqués par une voiture qui les a serrés de très près et qui, à plusieurs reprises, a essayé de les faire culbuter. Ce n'est pas Mehdi qui me l'a appris, mais ma sœur qui est arrivée assez émue et me l'a raconté.

J'ai une lettre de Mehdi de février 1964, dans laquelle il me disait qu'il avait dû se replier précipitamment sur Rome « afin de ne pas subir le sort d'Argoud » et il ajoutait : « La boîte postale de Genève reste valable, mais mes amis ne pourront plus me joindre que par le Consulat Général d'Algérie ».

J'ai eu ensuite d'autres contacts téléphoniques avec Mehdi et, une fois, cela devait être en mars 1964, au moment où l'on jugeait le procès de l'U.N.F.P. il m'a dit : « Je ne peux pas aller à Paris, j'y suis menacé, Paris est truffé de policiers marocains et je pourrais être enlevé à Orly même ».

Jean Dresch

Professeur à la Sorbonne

Le Professeur Dresch est Directeur de l'Institut de géographie de Paris, et un spécialiste très averti des problèmes de l'Afrique du Nord. Il connaissait depuis longtemps Mehdi Ben Barka, pour avoir été son professeur.

MEHDI BEN BARKA a apporté à la connaissance politique du Maghreb, des aspects politiques des problèmes économiques et sociaux, au Maghreb et dans le monde, une ardeur et une intelligence, une vivacité d'esprit remarquables ; son expérience a été poussée à l'ensemble des pays socialistes puisqu'il est

allé plusieurs fois dans les pays socialistes et jusqu'en Chine, mais surtout dans les divers pays dits sous-développés ; à partir de 1959 surtout, il a joué un rôle qu'on sait éminent dans l'organisation des conférences afro-asiatiques.

Il a lié cette expérience à son action politique et n'a jamais voulu se séparer des masses populaires.

C'est un aspect de Mehdi Ben Barka sur lequel je voudrais insister : il avait un contact non seulement avec les paysans au milieu desquels il était amené à vivre, j'ai pu le constater moi-même, mais avec les masses, les foules, les étudiants marocains quand il venait à Paris. Ce qu'il y a d'intéressant dans son attitude, c'est le fait que justement il a constamment réfléchi à l'application de cette expérience à l'Afrique du Nord, et au Maroc en particulier, sans souci d'une doctrine trop figée parce qu'il tenait essentiellement à assurer le développement économique et social par des contacts avec les masses populaires.

C'est dans la mesure où il avait ce contact et où il tenait à ne jamais séparer sa réflexion et son action politique que Mehdi Ben Barka avait pu paraître un individu « dangereux ».

Il était, certes, « dangereux » pour ceux qui ne l'aimaient pas, parce que la vivacité de son intelligence et l'acuité de sa réflexion étaient grandes, il était « dangereux » parce qu'il savait parler aux masses, il savait se faire suivre par les masses populaires et chacun se rappelle la façon extraordinaire dont il avait été reçu au Maroc, lorsqu'il y avait été accueilli après de longues absences.

Tel est le souvenir que je conserve de cet ami, de cet extraordinaire ami qui était un fervent patriote mais, en même temps, un ami de la France et qui, je crois, a pu exercer une influence décisive sur l'évolution de son pays et des rapports entre ce dernier et la France.

André-Louis Dubois

ancien Résident général puis ambassadeur de France au Maroc

J'AI été le dernier résident général de France au Maroc, celui rappelé par le gouvernement français au moment où le Maroc est passé de l'état de protectorat à celui d'indépendance.

La situation était difficile et même périlleuse. Il fallait rétablir l'ordre public, ensuite préserver les personnes et les biens de la communauté française (...) Parmi les partis existants, l'Istiqlal avait une organisation qui lui permettait une action plus efficace que les autres et le chef de cette organisation était Ben Barka. Sa position pouvait donc être déterminante.

Je le voyais à Rabat et l'analyse qu'il me fit de la situation apaisa mes craintes. En effet, il croyait maintenant à l'indépendance de son pays par la voie de la négociation et non par la voie de la violence. Il aurait pu appuyer sur des détonateurs et faire tout sauter, mais son intelligence politique nous en a préservé et pendant toute une année son action n'a jamais cessé dans le même sens : mobilisation des sections de l'Istiqlal à la rentrée de Mohamed V pour compléter les services d'ordre, instructions écrites et orales, interventions incessantes, soit au moment des tentatives de grèves ou d'émeutes, soit pour protéger les Français menacés dans leurs biens (...) Les faits démontrent le concours entier qu'il n'a cessé de nous apporter ; faut-il ajouter que le premier informé de cette action était le roi Mohamed V qui, par son immense prestige personnel aussi bien que par l'attachement de son peuple à la monarchie alaouite, devait prendre une part décisive au retour de la paix et de la concorde dans l'empire chérifien ? Ainsi au moment de mon départ, pour la première fois depuis longtemps, les colons français ont pu récolter en pleine tranquillité sur leurs terres indemnes de toute réquisition et de toute spoliation. Ce résultat je ne l'ai pas obtenu seul ou par hasard ; c'est pourquoi le dernier résident général de France au Maroc devait en toute équité apporter ce témoignage en souvenir de Mehdi Ben Barka.

Soulimane Rachid El Khach

ancien ministre syrien

Soulimane Rachid El Khach est un ancien ministre de l'Information et de l'Orientation du gouvernement syrien. Il est actuellement membre de la Commission culturelle du Parti Baath et il a bien connu Mehdi Ben Barka.

MA connaissance de Mehdi Ben Barka s'approfondit lors des visites qu'il effectua en Syrie et les contacts qu'il prit avec les membres de notre parti. Ces contacts avaient pour but de rétablir et de resserrer les liens entre le Parti Baath et l'U.N.F.P. qu'il représentait. Nos relations se resserraient de plus en plus parce que nous avions le même but, la lutte des classes contre l'impérialisme et contre la réaction.

Les révolutionnaires arabes avaient choisi Ben Barka pour être leur représentant à la Conférence Tricontinentale. Ainsi Mehdi Ben Barka est entré en lutte avec deux forces, la force de la réaction dans les pays arabes et celle de l'impérialisme mondial. En même temps, Ben Barka et ses amis luttèrent contre la réaction à l'intérieur de leur propre pays pour libérer le peuple marocain.

Lorsque j'étais ministre de l'Information à Damas et que j'ai appris le rapt de Mehdi Ben Barka, la première chose qui m'est venue à l'esprit était que ceux qui avaient intérêt à la disparition de Mehdi Ben Barka étaient tout d'abord la réaction arabe, puis l'impérialisme mondial et la réaction marocaine.

L'impérialisme mondial avait eu pour objectif, en faisant disparaître Mehdi Ben Barka, de saboter la Conférence de la Havane, la réaction arabe de diviser les peuples du Maghreb, à l'aide du Pacte islamique.

La réaction marocaine avait pensé qu'avec la disparition de Ben Barka elle supprimerait un ennemi très fort et très puissant. Nous croyons donc que ceux qui sont responsables de la disparition de Mehdi Ben Barka sont les impérialismes mondiaux, la réaction arabe et la réaction marocaine.

La deuxième idée qui m'est venue à l'esprit c'est que les gens libres du monde entier ont toujours trouvé en France un refuge, et cela depuis le XIX^e siècle. Nous enseignons dans nos écoles comment en France avaient été créées des institutions libres. Nous enseignons les principes de la liberté dont la France avait toujours été le champion. Qu'est-ce que nous allons dire maintenant à nos élèves lorsqu'ils vont savoir qu'un leader, un chef de révolution, un chef progressiste, a trouvé la mort ou a été enlevé en France, et par des gens de la police française ?

Claude Estier

journaliste, aujourd'hui membre de l'Assemblée nationale

M E H D I B E N B A R K A avait consacré, depuis des années, de très grands efforts au développement du mouvement de solidarité afro-asiatique, en Asie, à Moscou, à Pékin, et il pensait que le moment était venu d'élargir cette solidarité afro-asiatique au mouvement de libération d'Amérique Latine. Et c'est pourquoi il avait été l'un des promoteurs de cette Conférence tricontinentale qui devait se réunir à La Havane au début de l'année 1966 et dont il avait pris en charge la préparation.

A l'époque dont je parle, au Caire, il s'occupait essentiellement de la préparation de cette conférence, dont il voulait faire un événement solennel, un événement historique dans la lutte des pays du tiers monde et il avait atteint, à

ce moment, c'est incontestable, une dimension qui faisait de lui un leader révolutionnaire mondial en même temps que l'un des principaux idéologues du tiers monde.

C'est pourquoi il me paraissait évident qu'à cette époque, tous ceux qui, dans le monde, s'opposent, par la force, à l'émancipation des peuples, avaient un intérêt évident à sa disparition.

Gilbert Grandval

ancien ministre, ancien résident général au Maroc

J'ai bien connu Mehdi Ben Barka au mois de juillet et au mois d'août 1955, lorsque j'étais résident général de France au Maroc.

Mehdi Ben Barka m'est tout de suite apparu comme un homme exceptionnel. Cet ancien élève du lycée Gouraud, félicité par le résident général, à l'issue de ses études secondaires, était effectivement, m'a-t-il semblé, un homme remarquable, tant par l'étendue de sa culture que par la vivacité de son esprit.

Nationaliste, à qui ses activités avaient valu, de 1951 à 1954, trois années et demi de résidence forcée, il n'en avait pas moins conservé, j'a pu le constater et j'en témoigne aujourd'hui, l'amour de la France, et dans son action pour le retour du Sultan et de la famille impériale exilés, jamais je n'ai relevé à l'époque la moindre action, entendu la moindre propos qui puissent nuire à notre pays.

Il se battait, je l'ai dit, pour le retour du Sultan exilé, également pour l'indépendance de son pays, mais pour une indépendance acquise d'une façon progressive et qui ne nuise en rien aux relations entre la France et le Maroc.

Il est certain, j'ai pu le constater au cours des années qui suivirent où, de-ci de-là, il m'était donné de le rencontrer, lorsqu'il passait à Paris, que Mehdi Ben Barka aimait la France tout autant que le Maroc, et je pense que, s'il avait pu pressentir le rapt dont il a été la victime, il eût sans doute tout autant appréhendé les circonstances de cet enlèvement et ses suites que l'incidence que celui-ci pouvait avoir sur les relations entre la France et le Maroc, relations que plus que tout autre il voulait, sans nul doute, sauvegarder.

Je suis heureux que la partie civile m'ait donné l'occasion d'apporter ce témoignage à l'égard d'un homme à qui me liait beaucoup d'amitié et pour qui j'avais une très grande estime.

Marcel Manville

avocat à la Cour

Je suis allé à la Conférence tricontinentale représenter la Martinique, et je dois dire l'émotion considérable qui a été celle de tous les délégués en apprenant, au mois de janvier, les conditions dans lesquelles Ben Barka avait été kidnappé à Paris ; et une chose m'a frappé et m'a navré : beaucoup de délégués de l'Afrique francophone, beaucoup de leaders de l'opposition qui étaient également à la Conférence tricontinentale, lorsque jour après jour ils ont appris les conditions dans lesquelles des policiers avaient participé à l'enlèvement de ce militant, ont cru devoir éviter l'escale parisienne, se demandant, à tort ou à raison, si un sort semblable ne leur serait pas réservé.

M. le préfet de police, entendu dans cette enceinte, a dit que Souchon et Voittot avaient porté un coup de poignard à la police ; je dois dire que c'est à la France qu'il a été porté un coup de poignard, à l'occasion de cette affaire car, quoi que certains puissent penser, quoi que je pense dans un autre domaine, la France, pour beaucoup d'entre nous, reste la patrie de la liberté, la terre des sans-patrie, la terre de tous les proscrits, et ceci depuis la Révolution française, et ces délégués se sont posé la question de savoir si cette image, cette réalité de la France, n'était pas en train de sombrer avec l'affaire Ben Barka.

Je vous le dis très sérieusement et très sincèrement, cela m'a fait beaucoup de peine.

Vincent Monteil

professeur à l'Université de Dakar

Vincent Monteil, avant de devenir un éminent universitaire spécialisé dans les problèmes de la civilisation islamique, avait été officier des affaires indigènes au Maroc. Plus tard, en 1954, il a été conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux Affaires marocaines et tunisiennes et, à ce titre, il a effectué plusieurs missions au Maroc.

Au début de 1956, je suis affecté au Maroc, à la direction du dernier cours des Affaires indigènes qui devait, avec l'Indépendance, se transformer en Ecole des Cadres, pour la formation des cadres marocains et en Centre d'orientation marocaine. A cette occasion, je travaille très régulièrement en coopération étroite et constante avec Mehdi Ben Barka, pour la formation des cadres marocains et pour le plus grand bien d'une active coopération franco-marocaine.

Je voudrais préciser que, lorsque, à la fin de cette même année 1956, Mehdi Ben Barka devint président de l'Assemblée nationale consultative marocaine, il me fit l'honneur de me proposer de devenir moi-même secrétaire général de cette assemblée et il ajouta qu'il avait obtenu, pour ce projet, l'accord du roi Mohamed V. C'est moi qui n'ai pas cru pouvoir accepter, car j'étais encore, à l'époque, officier d'active.

C'est également vers cette époque qu'a éclaté ce que l'on a appelé, dans la presse, l'affaire Moureau. Je dois dire que c'est avec surprise que j'ai vu, récemment, cette année, que l'on avait évoqué cette question au Parlement, à propos de l'affaire Ben Barka ; je tiens à dire ici que jamais Mehdi Ben Barka n'a joué le moindre rôle dans cette affaire. Je connaissais et j'appréciais mon camarade Moureau et l'annonce de sa mort violente m'a causé beaucoup de peine. Mais il s'agissait d'une vengeance personnelle et tout ce qui a pu être écrit dans une certaine presse à sensation, à l'époque, ne correspond en rien à la réalité. C'est la conclusion des enquêtes auxquelles je me suis livré, et c'est également le résultat des enquêtes qu'avait fait mener le général Cogny, à l'époque commandant supérieur des troupes du Maroc : il me l'a dit lui-même, Mehdi Ben Barka n'a jamais eu, ni de près ni de loin, rien à voir avec le sort de l'infortuné Moureau.

Je veux, pour conclure, dire à quel point je pleure la disparition d'un ami et d'un frère, Mehdi Ben Barka, qui était l'un des hommes les plus ouverts au dialogue que j'aie jamais rencontrés, et l'un des artisans les plus passionnés, les plus efficaces de l'amitié franco-marocaine.

Ould Cherif

Ould Cherif, a été pendant longtemps Consul général de la République algérienne en Suisse, plus précisément à Genève.

EN 1963, pendant le déroulement du procès du « complot » au Maroc, j'ai été chargé, par mon gouvernement, sous la présidence du président Ben Bella, de porter aide et protection à notre ami Mehdi Ben Barka. Ben Barka m'a contacté ; j'ai pris rendez-vous avec lui dans son appartement qui se trouvait rue Rothschild. Dès notre première rencontre, j'ai constaté qu'il menait la vie d'un homme traqué ; il y avait tout un système d'alerte dans son domicile. Je l'ai invité à venir chez moi : il m'a dit : « Non, pas pour le moment », et j'ai chargé mes compagnons du consulat de rester avec lui, dans son appartement.

Un après-midi, il me téléphone, me disant : « Chérif, je viens d'être informé que deux commissaires et un inspecteur de police marocains sont ici, je suis inquiet » ; je lui ai dit de venir chez moi. Je l'ai emmené, il y est resté pendant un certain temps. Après cela, il a regagné son appartement de la rue Rothschild.

Un autre après-midi, il me téléphone, me disant : « Je vois des allées et venues devant mon appartement ». J'ai chargé mes compagnons de l'emmener chez moi. A partir de 5 heures, il y était. J'arrive vers 8 heures, je monte dans mon appartement, je le trouve en train de regarder par la fenêtre et il me dit : « Regarde, il y a une Volvo et des personnes dedans ; ils sont là depuis longtemps » ; cela m'a été confirmé par ma femme. Nous sommes passés à table ; il était très inquiet ; il retournait toujours devant la fenêtre ; ils étaient là. Mais, vers 10 heures, 10 heures 1/2, ces gens qui étaient dans la voiture sont partis. Il a voulu retourner dans son appartement, mais je lui ai dit : « Non, reste ici » ; il ne voulait pas. Il est sorti. Un ami était avec nous, ils ont pris une voiture et je les ai suivis avec la mienne. En allant vers le Palais des Nations, il s'est arrêté dans une villa où logeait l'ami et où celui-ci devait prendre ses effets pour aller chez d'autres amis qui se trouvaient dans la vieille ville de Genève. Je l'ai vu descendre de voiture, entrer dans le jardin et, tout de suite, revenir en courant, monter dans la voiture et prendre le départ.

Je les ai suivis, une voiture était entre nous à un moment donné. Nous nous sommes dégagés et, dans les petites ruelles, la voiture qui suivait notre ami a vu que j'étais derrière et a disparu. J'ai pu rejoindre Ben Barka derrière le Palais des Nations, et là il est descendu et m'a dit : « Tu les as vus ? Tu les as vus ? » ; j'ai dit : « Oui, j'ai vu des gens mais je ne sais pas qui » ; il m'a encore dit qu'ils étaient devant la villa où l'ami habitait. Moi, je n'avais pas fait cette observation, mais j'avais vu les hommes dans la voiture. Je lui ai dit de venir chez moi, mais il m'a répondu : « Non, je suis repéré chez toi », et je l'ai emmené jusqu'à la vieille ville où il avait un appartement chez des amis.

Le lendemain, il m'avait prié d'aller avec lui auprès des autorités de Genève pour demander une autorisation, il a obtenu satisfaction. Il est revenu à son appartement de la rue Rothschild, mes trois compagnons étaient toujours avec lui pour sa sécurité ; tous les déplacements qu'il faisait étaient faits en leur présence et, même lorsqu'il s'était rendu à l'étranger, il fallait, au retour, aller l'accueillir à l'aéroport.

Alain Savary

ancien ministre

Alain Savary, en qualité de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé des affaires marocaines et tunisiennes, a négocié les accords en vertu desquels le Maroc est devenu indépendant en mars 1956.

LORSQUE je l'ai revu, le 16 octobre 1965, au Caire, lors d'un dîner organisé par un ami algérien, il m'est apparu, au cours de cette conversation, que

Ben Barka continuait à se préoccuper de très près de ce qui se passait au Maroc et qu'il envisageait, non pas pour lui, mais pour son parti, que l'hypothèse puisse se présenter de reprendre des responsabilités. Et, ensemble, nous avons discuté des conditions qui pourraient prévaloir pour que l'U.N.F.P., à nouveau, apporte son concours à l'édification du Maroc. C'est le sujet essentiel sur lequel notre conversation a porté.

J'ajouterais cependant une chose qui a pris un certain relief, à la réflexion et après les événements qui se sont produits depuis. Lorsque nous évoquions les rapports des mouvements nationalistes du Maghreb avec la France, nous avons constaté que les Marocains avaient, malgré parfois des périodes difficiles, toujours maintenu des liens avec l'éventail politique français, ce qui expliquait qu'ils se sentaient à Paris très proches des Français.

Pour un homme comme Ben Barka, avec lequel j'avais pris rendez-vous pour le revoir à Paris, il ne lui apparaissait pas que sa sécurité puisse être mise immédiatement en péril étant donné qu'il y avait une structure française, tant policière que judiciaire, en laquelle il avait confiance.

Skiredj Rachid

Skiredj Rachid est un ancien fonctionnaire de la police marocaine. Il était et est resté de longues années en service à Rabat à la direction générale de la Sécurité. Il a servi, comme adjoint de Dlimi, dans le service de documentation et de sécurité, service connu sous le nom de « Cab-1 ».

EN ma qualité d'ancien commissaire de police et adjoint de Dlimi, je tiens tout de suite à dire que les opérations d'enlèvement, de séquestration et de liquidation même de personnes sont des procédés, du moins de mon temps, courants dans les services où j'ai travaillé.

Mehdi Ben Barka a toujours été l'objet d'une attention particulière de la part du service de sécurité marocaine. On y a toujours présenté Mehdi Ben Barka comme un élément dangereux, qu'il fallait absolument combattre, et par tous les moyens.

Deux jours après l'accession d'Oufkir à la direction de la Sûreté nationale, il me rendit visite dans les locaux du « Cab-1 ». Il m'a demandé de lui sortir le dossier du Colonel Oufkir, c'est-à-dire le sien, et le dossier de Mehdi Ben Barka.

Le dossier de Mehdi Ben Barka contenait certains rapports qui, visiblement, devaient intéresser Oufkir parce qu'il voulait surtout des renseignements sur Mehdi à l'extérieur.

En effet, Mehdi Ben Barka, après l'affaire de Michel Lahrizi, avait quitté le Maroc. Oufkir m'a prié de lui lire les rapports en arabe que contenait le dossier. Ces rapports étaient envoyés de Paris même par un commissaire de police qui y vivait sous la couverture d'une activité d'étudiant.

Quelque temps après, il m'a présenté ses collaborateurs. Dlimi devait réorganiser les brigades de sécurité ou brigades spéciales.

A partir de ce moment-là, on va entendre parler beaucoup de Ben Barka. Un peu partout on essaie de se renseigner. Des correspondances officielles vont être adressées à la Sûreté nationale française à ce sujet. Et j'ai appris à cette époque-là que Mehdi Ben Barka avait échappé, avec un militant de l'U.N.F.P., à une tentative d'enlèvement à Paris même, ce qui a expliqué par la suite le départ de Mehdi Ben Barka pour Genève.

Puis ce fut le retour de Mehdi Ben Barka à l'occasion du deuxième congrès de l'U.N.F.P. Dès son retour, les services du « Cab-1 » ont reçu l'ordre de multiplier les efforts pour essayer de le suivre de très près. Les brigades de sécurité de Rabat et de Casablanca ont été munies de voitures radio qui le surveillaient constamment, ouvertement.

A la veille du congrès, la brigade de renseignements envoie un renseignement sur un certain M., chauffeur. Cet homme est enlevé trois jours avant l'ouverture du congrès ; il est interrogé dans les locaux de Rabat, torturé, après des perquisitions. On lui donne un 7-65, on le présente devant le Tribunal de Rabat pour détention d'armes : il fallait bien justifier un « complot » qui n'a pas eu lieu.

Dlimi, lui-même, avait des instructions venant de haut lieu pour s'occuper de Ben Barka. Et ce fut l'attentat sur la route de Casablanca. Cet attentat a été commis par la police et par l'inspecteur Slaoui, qui était chargé de provoquer un accident et, en cas de besoin, de passer avec la voiture sur le corps de Mehdi.

Une communication téléphonique a été passée de Marrakech par Dlimi qui s'y trouvait avec Oufkir et le roi. Dlimi ne semblait pas satisfait des explications de Slaoui et cela s'est terminé ainsi : « Vous êtes un âne, il fallait passer dessus, il fallait en terminer ».

J'ai été obligé personnellement de quitter le Maroc. A mon arrivée en France j'ai appris qu'Oufkir s'y trouvait. Je suis allé le voir pour lui remettre ma démission. Oufkir a refusé et m'a dit : « Si tu ne veux pas exercer à Rabat au service, j'ai besoin de toi ailleurs, ici à Paris ».

Il m'a donné rendez-vous pour le 6 janvier 1963. Il est revenu du Maroc en compagnie d'El Mahi et d'autres policiers marocains. Le général Oufkir devait dîner à l'ambassade du Maroc et je devais l'attendre à son hôtel. J'ai attendu ainsi plusieurs jours, à réfléchir, pour savoir ce qu'on me voulait. A l'hôtel, où j'habitais, il y avait des personnes qui me paraissaient suspectes, elles avaient l'allure de policiers.

A chaque fois que je sortais, j'étais suivi. J'ai finalement réussi à les semer et je suis allé trouver à ce moment-là des amis, les frères algériens, et c'est grâce à eux que j'ai pu retourner à l'hôtel le soir même pour récupérer mes bagages.

Pendant que je faisais ma valise, le téléphone a sonné : c'était El Mahi. Il me dit que le général Oufkir était furieux parce que je n'étais pas revenu le voir et que je devais le rejoindre à Orly immédiatement. Naturellement, je n'y suis pas allé et je suis allé me réfugier à la mission algérienne.

Le lendemain, les autorités algériennes m'ont fourni un laissez-passer et je suis parti en Algérie. En y arrivant, j'ai appris que la famille française qui m'avait logé avait été inquiétée par la police.

Robert Verdier

membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme
vice-président du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka

EN 1963, j'ai été auprès de M. Charles-André Julien, président du Comité d'information sur la situation au Maroc qui s'était constitué après ce qu'il était convenu d'appeler le « complot de juillet ».

J'ai vu beaucoup de Marocains à cette époque et j'ai constaté de quelle autorité morale jouissait Mehdi Ben Barka. Mais ce qui est plus important à mes yeux, c'est que j'ai été amené ainsi à étudier de très près le dossier de ce « complot ». J'ai constaté que toutes les accusations portées contre Mehdi Ben Barka, alors qu'il était condamné à mort par contumace, et contre ses amis, ne reposaient rigoureusement sur rien. J'en ai retiré l'impression d'une machination qui avait essentiellement pour but de se débarrasser d'adversaires.

A mes yeux, 1963 annonçait le rapt de 1965.

M'Hamed Yazid

membre de l'Assemblée nationale algérienne

M'Hamed Yazid était, depuis plus de vingt ans, l'ami, à la fois personnel et politique, de Mehdi Ben Barka.

BEN BARKA était de ceux qui considèrent que, depuis quelques années, ce pays, sur le plan international — la politique intérieure française, je ne veux pas l'influencer ni l'apprécier — en est arrivé à représenter tellement d'espoirs, tellement d'encouragements pour ceux qui, comme Mehdi Ben Barka, voulaient éviter une conflagration mondiale, voulaient axer une politique de paix sur la compréhension des besoins et des idéaux des pays du tiers monde, que la France exerce une immense attirance.

Ben Barka, je l'ai rencontré quelques semaines avant sa disparition et sa mort ; nous avons parlé de son éventuel voyage à Paris, nous n'en avons pas parlé sur le plan de savoir ce qu'il venait y faire ; nous n'avons pas abordé ce problème, nous avons abordé le problème sur le plan de la situation politique et de la sécurité. Nous sommes des gens habitués à poser les problèmes en termes de sécurité ; il m'a dit — et je dois avouer que j'étais d'accord avec lui — étant donné ses appréciations, qui rejoignaient les miennes, de la politique internationale de la France, que, dans ce pays-là, l'on se sentait en sécurité.

Je suis certain que c'est à Paris, un certain jour d'octobre, que Ben Barka a eu l'occasion de prendre très rapidement, en quelques secondes, une décision politique. Je ne vois pas Mehdi Ben Barka accepter d'être conduit, par des officiers de police, vers des rendez-vous politiques ; le problème s'est posé à des gens comme nous ; ce sont plutôt des personnalités diplomatiques en Suisse que nous avons choisies pour ce genre de contacts ; Ben Barka était contacté directement par l'ambassadeur de son pays, donc il n'avait pas besoin d'intermédiaires.

Mais, je comprends très bien Ben Barka qui, en quelque sorte, a eu à se faire un jugement politique : interpellé par deux officiers de police qui exhibent la preuve de leurs fonctions, il a agi, je suis certain, comme j'aurais agi : lorsqu'on est un ami de la France, que l'on respecte la souveraineté française, que l'on est interpellé par la police, qu'elle vous dise : « je vous interpelle pour vous expulser » ou « je vous interpelle pour vous emmener quelque part, quai des Orfèvres ou ailleurs », l'on a un choix à faire en quelques secondes : soit résister, créer le scandale, soit se dire : « Ah ! bavure subalterne, nous pourrions ensuite la régler ». Et au fond, à mon avis, le dernier jugement politique que Mehdi Ben Barka a eu à prendre avant de disparaître, en face d'officiers de police français, a été un jugement de confiance en la France.

Jean Ziegler

Professeur de sociologie à l'Institut africain de Genève

PARMI les nombreuses missions que Ben Barka a effectuées, parmi les nombreuses interventions et les nombreux conseils qu'il avait à donner aux gens, aux personnalités du tiers monde, qui sont venus le voir à Genève, à un moment difficile pour le Congo, son intervention bénéfique a été l'une des plus marquantes.

En premier lieu, Ben Barka en sa qualité de secrétaire de l'Organisation de solidarité afro-asiatique, a formulé la doctrine d'intervention de l'O.U.A., défendue ensuite par les délégués africains à l'O.N.U.

Enfin et surtout quand les rebelles ont pris des otages blancs, Ben Barka est intervenu personnellement pour qu'un échange d'otages soit possible. Par son intervention courageuse, il a sauvé la vie de centaines de missionnaires, de religieuses, de colons blancs du Congo, il a risqué là sa carrière de leader du tiers monde, son autorité, pour un motif humanitaire.

Annexes

L'activité du Comité
depuis septembre 1966

Lettre du 15 septembre 1966 au Président du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka

Monsieur le président,

Répondant à votre appel ainsi qu'au Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka du 18 mars 1966, j'ai l'honneur de vous faire part qu'également en Allemagne nous avons rompu le silence sur l'affaire Ben Barka. Par cette occasion, nous voulons exprimer notre solidarité au mouvement pour la liberté et la démocratie que vous avez lancé à ce sujet :

Conscients du danger qui menace les institutions d'une nation voisine, qui a par ses idées de liberté et de démocratie conquis tout le monde et qui reste un exemple symbolique ;

Nous vous prions de faire part au peuple français et à son gouvernement de notre soutien à votre appel.

Walter MOLT.

P.S. — Ci-joint liste des signataires allemands répondant à votre appel.

Walter MOLT, Bonn, Bureau pour l'Aide internationale ; Prof. E. KOGON, Darmstadt, écrivain spécialiste des problèmes concentrationnaires ; Walter DIRKS, Cologne, écrivain catholique ; Prof. Dr OSSIP K. FLECHTHEIM, Berlin ; Dr Franz ANSPRENGER, Université libre, Berlin ; Jakob MONETA, Syndicat ouvrier des Métaux, Francfort ; Peter BLACHSTEIN, Député socialiste, Hambourg ; Wulf SCHENBOHM, Vice-Président des Etudiants Chrétiens-Démocrates, Bonn ; Rudolf A. WERNER, Hanovre ; Alois BOLL, écrivain, Cologne ; Prof. Dr F. BORINSKI, Berlin ; Dr Jürgen DOMES, Université libre, Berlin ; Prof. FETSCHER, Francfort ; Winfried BOLL, Cologne ; Heinz WESTPHAL, Député, Bonn ; Prof. D. H. GOLLWITZER, Berlin ; Heinrich GEWANDT, Parti Chrétien-Démocrate, Hambourg ; Klaus R. ALLERBECK, Bonn, Vice-Président des Etudiants libéraux ; Wolfdietrich SCHNURRE, écrivain ; Dr Adolf ARNDT, député socialiste, Bonn ; Prof. Dr Walter SCHULZ, Université de Tübingen ; Prof. Dr Ernst BLOCH, Université de Tübingen.

Communiqué de presse du 22 septembre 1966

LE Comité pour la Vérité sur l'Affaire Ben Barka regrette la confusion qui risque de s'établir entre le cours de la justice qui est amenée à chercher les responsabilités où qu'elles soient, qu'il s'agisse de Français ou de Marocains, et les relations entre les deux pays qu'unissent des liens qui ne sauraient être ni contestés ni mis en cause.

C'est dans cet esprit que le Comité regrette que le gouvernement marocain n'ait pas apporté à la recherche de la vérité le concours nécessaire à la justice française.

C'est dans le même esprit qu'il regrette que ni le premier ministre ni le ministre de l'Intérieur n'aient compris que leur devoir est de répondre à l'appel du pays en venant apporter leur témoignage direct. Il apparaît de plus en plus incontestable qu'il ne s'agit pas d'une affaire subalterne, mais d'une affaire de gouvernement, qui nécessite le témoignage, non de fonctionnaires plus ou moins responsables, mais de ceux dont ils dépendent.

Télégramme du 9 octobre 1966

La défense de Lopez avait déposé à l'audience du 8 octobre 1966 des conclusions tendant à ce que fût poursuivi le débat sur la mort de Figon, et la partie civile avait fait connaître que, toutefois pour des raisons différentes de celles de la défense, elle n'était pas opposée à ces conclusions, bien au contraire. Le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka a donc adressé, le 9 octobre 1966, avant le rejet des dites conclusions par la Cour à l'audience du 10 octobre, le télégramme suivant :

PRESIDENT PEREZ, COUR D'ASSISES, PALAIS DE JUSTICE, PARIS

Attirez votre attention sur gravité décision pouvant entraver entière manifestation vérité, notamment à propos liaison entre affaire Ben Barka et affaire mort Figon.

Appel du 27 octobre 1966

DURANT les dernières années de sa vie, la personnalité de Mehdi Ben Barka s'est de plus en plus affirmée sur le plan international. Il est ainsi devenu le symbole de la libération pour toutes les victimes des abus politiques et des injustices sociales. C'est donc à tous ceux qui souffrent, quelles que soient leur race, leur religion ou leur nationalité, même par-delà les limites des Trois Continents, qu'il appartient en premier lieu et c'est à eux que ressortit d'évoquer sa pensée et son action à la mesure du monde. Mais Mehdi Ben Barka ne cessa pas, pour autant, d'être Marocain. Formé dans la lutte pour l'Indépendance, il pensait que l'histoire ne devait pas s'arrêter sur une victoire politique et demeurait anxieux de l'avenir de son pays. Combattant de la libération et militant populaire, il poursuivit inlassablement la lutte pour que sa patrie devînt une nation économiquement indépendante et libérée des privilèges sociaux. C'est en champion d'une transformation révolutionnaire du Maroc que Mehdi Ben Barka, hostile à toute compromission, a été frappé.

La France où il a été décidé de son sort, ne saurait oublier que cet intellectuel, si fidèle qu'il fût à sa formation originelle et à son intimité profonde avec les ouvriers et les paysans marocains même illettrés, y avait acquis le meilleur de sa culture et qu'il avait noué avec des compagnons de lutte français des liens d'amitié si forts que même sa disparition irréparable ne saurait prévaloir contre eux.

De nombreux témoins de toutes nationalités, et en grande partie français, autant hommes de science, chercheurs et professeurs que responsables politiques et de mouvements, sont venus, à la barre des Assises, confirmer ce rôle de Mehdi Ben Barka et rendre hommage à l'homme que le pouvoir marocain a décidé de frapper sur le sol français il y a un an, le 29 octobre 1965. Mehdi Ben Barka était enlevé ce jour à 12 h. 15 en plein cœur de

Paris avec la complicité et l'intervention de policiers français. On ne devait plus jamais le revoir vivant.

La Conférence des Trois Continents qui s'est tenue à La Havane en janvier 1966, et dont le Comité préparatoire était présidé par Mehdi Ben Barka, vient de décider de faire du 29 octobre une « journée mondiale de protestation contre son assassinat et de solidarité avec le peuple marocain », poursuivant en même temps la lutte pour « l'entière manifestation de la vérité ».

A la suite de cet appel, le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka a décidé d'organiser avec la famille, les amis de Ben Barka et l'U.N.F.P., une manifestation commémorative. Elle aura lieu le samedi 29 octobre, à 12 heures à l'Institut Musulman, rue Geoffroy-St-Hilaire (5^e).

Les organisations suivantes ont informé le Comité qu'elles participeraient à cette cérémonie : Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen ; Union Nationale des Etudiants de France ; Confédération Générale du Travail ; Parti Socialiste Unifié ; Parti Communiste Français ; Fédération de la Gauche démocrate et socialiste.

Le Comité incite à participer à cette cérémonie tous ceux qui veulent rendre hommage à la mémoire de Mehdi Ben Barka et exprimer leur solidarité avec le peuple marocain et les hommes qui luttent contre toutes les formes d'oppression.

A la Mosquée de Paris, le 29 octobre 1966, le professeur Maxime Rodinson, au nom du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka, a prononcé une allocution dont voici un extrait :

LA mort de Mehdi, ce militant lucide, ouvert au monde, a atteint une valeur de symbole. Ceux qui l'ont tué représentent sa vivante antithèse et aussi ceux qui l'ont laissé tuer. Ces agents secrets, ces truands, ces féodaux, ces profiteurs, ces gens qui projettent avant tout pour le Maroc nouveau la construction de maisons closes représentent un monde qu'il haïssait et que nous haïssons, qu'il nous faut continuer à combattre comme il le combattait. Notre exigence de la vérité entière sur tout ce monde est une œuvre de salubrité que nous entendons poursuivre jusqu'au bout.

Lettre à Monsieur le Procureur de la République du 8 décembre 1966

A l'issue de la réunion du Conseil des Ministres du mercredi 19 janvier 1966, le Ministre de l'Information donna lecture du communiqué officiel suivant :

« Pour mettre un terme à la campagne d'insinuations à laquelle donnent lieu les indiscrétions orientées qui violent le secret de la procédure, le gouvernement a décidé que le Parquet porterait lui-même, régulièrement, à la connaissance du public, les faits révélés par l'instruction. »

Au moment où s'ouvre le supplément d'informations décidé par la Cour d'Assises de la Seine, le 19 octobre 1966, nous nous permettons de souhaiter que la décision gouvernementale ci-dessus rappelée soit strictement appliquée, dans l'intérêt de la vérité.

Message du 7 janvier 1967

Le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka adresse son salut fraternel au Bureau de la Conférence des Trois Continents, à l'occasion de l'anniversaire de la Conférence de janvier 1966 et lui confirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour faire la vérité sur la disparition de Mehdi Ben Barka, pionnier de la Tricontinentale.

Communiqué du 6 février 1967

(Après la mort de M^e Pierre Stibbe et du bâtonnier René-William Thorp)

Le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka salue respectueusement la mémoire de deux avocats qui employèrent tout leur dévouement et leur talent à la recherche de la vérité sur la disparition du militant marocain.

Communiqué du 17 mars 1967

(Après la mort de M^e Michel Bruguier, survenue le 16 mars)

Le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka émet le vœu qu'il soit tenu compte dans la plus large mesure des difficultés qu'éprouvent les amis de Mehdi Ben Barka privés, coup sur coup, de trois avocats de la partie civile.

**

Au moment de donner le bon à tirer du présent Cahier, le Comité vient d'adresser (21 mars 1967) une lettre au Garde des Sceaux, M. Foyer, insistant pour que l'ouverture du second procès soit retardée, afin de permettre à la partie civile, dans un délai raisonnable, de combler les vides creusés par la mort.

TABLE DES MATIERES

	pages
Le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka	3
Préface de Charles-André Julien	5
PREMIERE PARTIE	
Introduction, éphéméride et déposition du bâtonnier Youssoufi ..	11
RAPPORT DE LA COMMISSION D'ETUDES DU COMITE	
I. — RAPPEL SOMMAIRE DES FAITS	
Le mystère	23
La faille d'un enlèvement parfait	23
Le coup de génie	24
Les lacunes du premier procès	24
Lopez aux multiples « casquettes »	25
II. — LES RESPONSABILITES DU S.D.E.C.E.	
A) Avant le rapt	29
Le rapport du 17 mai	30
Le rapport du 22 septembre	32
B) Les « omissions » de Le Roy	33
Menaces de chantage de Figon	34
Deux pièces disparaissent	35
C) Carences après l'enlèvement	36
Coups de téléphone avec la police	37
Le long week-end	38
L'appel de Bellegarde	38
Les péripéties du 2 novembre	39
Une délégation du S.D.E.C.E.	40
Encore un compte rendu truqué	43
La panique	43
Le duel Le Roy-Beaumont	44
Incapable ou complice ?	45
Le rôle du premier ministre	46
Mais l'ambassade de France au Maroc ?	48
III. — LES RESPONSABILITES DE LA POLICE	
Le jour et le lendemain du rapt	49
L'enquête policière : Marchand, un commissaire naïf	51

	pages
Caille : un commissaire trop à la page	52
Le « secret professionnel »	54
La « haute sagesse » du contrôleur général	54
Un préfet de police imperturbable.....	55
La soirée de la villa Saïd	56
Le grand départ	57
Un « acte de gouvernement »	57
Comment le pouvoir se laisse questionner	58
Conclusion	60

SECONDE PARTIE

Témoignages sur Mehdi Ben Barka et l'Affaire

- Emmanuel d'Astier de la Vigerie	64
- Jacques Berque	65
- Régis Blachère	66
- Claude Bourdet	68
- Robert Buron	68
- Henryane de Chaponay	69
- Osmany Cienfuegos	70
Christiane Darbor	70
- Jean Dresch	71
- André-Louis Dubois	72
- Soulimane Rachid El Khach	73
- Claude Estier	73
- Gilbert Grandval	74
- Marcel Manville	74
Vincent Monteil	75
- Ould Cherif	76
- Alain Savary	76
- Skiredj Rachid	77
- Robert Verdier	78
- M'Hamed Yazid	79
- Jean Ziegler	79

Annexes

L'activité du Comité depuis septembre 1966	81
--	----